

Rapport d'Orientations budgétaires

2020

SOMMAIRE

Introduction	p. 5
Maintenir la stratégie financière régionale dans un contexte international incertain et un environnement institutionnel en mutation	p. 7
Des indicateurs économiques en repli dans un contexte politique international incertain	p. 7
Un contexte institutionnel en mutation	p. 8
Les fondamentaux de la trajectoire financière 2020 - 2022 de la Région	p. 10
Les hypothèses de construction des orientations budgétaires	p. 13
Une stratégie financière au service des priorités régionales	p. 25
Le combat pour l'emploi local	p. 25
Le combat pour l'équité territoriale	p. 36
Le combat pour l'efficacité régionale	p. 45
Annexe 1 Présentation détaillée des recettes régionales	p. 57
Annexe 2 Présentation de la gestion active de dette	p. 67

INTRODUCTION

L'article L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation, préalablement à l'examen du budget, d'un rapport sur « *les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Le présent rapport a vocation à présenter, à l'appui du débat, les principales orientations du futur budget primitif pour 2020 qui sera soumis au vote du Conseil régional en décembre prochain. Il porte sur la stratégie budgétaire et les grandes priorités d'action de la Région.

Ce débat d'orientations budgétaires 2020 se singularise par une double incertitude qu'il est nécessaire de prendre en compte :

- Une **incertitude économique** d'abord, en raison d'indicateurs économiques en repli et d'un contexte international incertain ;
- Une **incertitude institutionnelle** ensuite, avec :
 - la recentralisation de la compétence apprentissage et un transfert partiel et non compensé de la compétence orientation ;
 - l'annonce récente d'une nouvelle contractualisation entre l'État et la Région à l'horizon fin 2020, dans le cadre d'un nouveau contrat de plan 2021-2027.

Les 3 combats pour l'emploi local, pour l'équité territoriale et pour l'efficacité régionale menés par la majorité régionale depuis près de quatre ans se poursuivront en 2020. De nouvelles initiatives viendront compléter les actions entreprises depuis le début du mandat, en particulier dans le domaine des mobilités durables et du quotidien et de la transition écologique (hydrogène, efficacité énergétique, eau, etc.).

Les Pays de la Loire sont la région française la moins touchée par le chômage, mais cette réalité masque des situations territoriales très contrastées. L'ambition portée par les politiques régionales est de tout mettre en œuvre pour continuer le combat en faveur de l'emploi.

Ce dernier commence dès la formation initiale. Les jeunes ligériens continueront, en 2020, de bénéficier des investissements de la Région grâce à la **Stratégie d'investissement dans les lycées**. Ils seront ensuite mieux conseillés et accompagnés pendant leur parcours grâce au **plan régional d'orientation**. Bien que les Régions se voient retirer la compétence apprentissage, les Pays de la Loire (devenus la première Région de France pour la proportion d'apprentis parmi les jeunes et parmi la population active grâce à une politique volontariste), continueront de soutenir les apprentis dans le nouveau cadre défini par l'État et continueront à promouvoir avec constance la voie de l'alternance et de l'apprentissage.

Le combat pour l'emploi local suppose également d'encourager la création d'activités économiques et de richesses sur tous les territoires de la Région. En matière d'innovation, le réseau **Technocampus** s'enrichira avec la réalisation de nouveaux sites. La démarche **Industrie du Futur** sera poursuivie et la démarche **French Fab** en lien avec la French Tech sera amplifiée. Le plan **commerce du futur** sera mis en œuvre dès 2020 avec l'objectif de favoriser la montée en puissance de ce secteur économique face aux grandes mutations. Les entreprises seront accompagnées dans leur développement à travers la mise en œuvre du **contrat de croissance entreprise**. Elles seront soutenues sur leur ouverture à l'international par la **Team France Export Pays de la Loire**. **Les entreprises du secteur du numérique, de l'artisanat, du tourisme ou de l'économie sociale et solidaire** continueront d'être accompagnées dans leur développement par le Conseil régional.

La Région poursuivra par ailleurs en 2020 son action pour réduire les difficultés de recrutement des entreprises et pour développer des formations en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

En outre, suite à la proposition du Premier Ministre, lors de son discours au Congrès de l'Association des régions de France, d'ouvrir l'expérimentation du pilotage régional de Pôle emploi à 3 régions volontaires, la Région des Pays de la Loire s'est portée candidate pour expérimenter ce dispositif, forte de son engagement constant en faveur de l'emploi et forte des résultats positifs de son action, notamment dans le domaine de l'apprentissage qui se sont traduits par une augmentation des apprentis de + 24% sur 3 ans.

Au titre du combat pour l'équité territoriale, l'année 2020 verra l'aboutissement de la démarche « **Ma région 2050** » et du **SRADET**. Ces deux documents de référence permettront de porter sur l'ensemble des territoires ligériens, une vision stratégique de long terme et des préconisations pour un aménagement cohérent et responsable des Pays de la Loire. **Les fonds européens post 2020** seront également mis en lien avec le projet de territoire qui sera défini dans « Ma Région 2050 ». En 2020, la Région définira une nouvelle **stratégie à horizon 2030 pour les transports régionaux** intégrant les possibilités offertes par la mise en **concurrence ferroviaire** et la nouvelle **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**. En termes de responsabilité environnementale, la Région prévoit le déploiement de la **SEM croissance verte** qui sera un outil supplémentaire dans le cadre d'initiatives plus larges en faveur de l'efficacité énergétique bâlimentaire, la poursuite de la démarche **SMILE** ainsi que l'adoption d'un **Plan Hydrogène** qui viendra compléter et amplifier la déclinaison de notre plan transition énergétique. Elle adoptera également, en lien avec l'État, un **plan en faveur de la reconquête de l'eau** et marquera son ambition en la matière par sa candidature à l'animation de la politique eau, en lien avec l'ensemble des territoires.

Enfin, la Région poursuivra comme chaque année ses efforts d'économies et de responsabilité financière. La trajectoire de **maîtrise des dépenses** de la collectivité permet aujourd'hui aux Pays de la Loire d'être la **première des Régions de France** en termes de dépenses de fonctionnement par habitant. Cette gestion rigoureuse n'obère pas les efforts entamés depuis le début du mandat en faveur d'une **politique de ressources humaines active, innovante et responsable**. Elle poursuit avec constance le grand chantier de la **transformation numérique** de notre institution et accompagne la politique d'innovation publique ambitieuse de la Région. Cette gestion se veut la plus transparente possible et s'appuie sur la mise en œuvre de la démarche de **certification des comptes** poursuivie sous le contrôle de la Cour des comptes et de ses experts et qui constitue une expérimentation qui singularise la Région des Pays de la Loire à l'échelle nationale.

MAINTENIR LA STRATÉGIE FINANCIÈRE RÉGIONALE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL INCERTAIN ET UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL EN MUTATION

Des indicateurs économiques en repli dans un contexte politique international incertain

La scène politique internationale est marquée par d'importantes crises dont les issues incertaines pèsent sur le contexte macro-économique.

La guerre commerciale sino-américaine pourrait, selon le FMI, réduire de 0,5% la croissance économique mondiale en 2020. En parallèle, les événements survenus au détroit d'Ormuz ainsi que les menaces qui planent sur la pérennité de l'accord de Vienne relatif au programme nucléaire iranien exacerbent les tensions entre l'Iran et l'Occident.

L'Europe doit également faire face à de nombreux aléas. La difficulté pour le gouvernement britannique et les institutions européennes à trouver un accord quant aux modalités de sortie du Royaume Uni de l'Union européenne rend persistant le risque d'un « hard Brexit ».

L'Italie est également au cœur des préoccupations, les menaces de récession qui planent sur son économie étant persistantes. Il convient, en effet, de constater un important décrochage de l'économie italienne face aux autres puissances européennes. Dans ses dernières prévisions économiques, la Commission européenne prévoit une croissance du PIB de seulement 0,1% en 2019, un niveau inquiétant alors que la péninsule vient tout juste de sortir d'une récession à la fin de l'année 2018. La dette publique italienne pèse 132% de son PIB et représente près d'un quart de la dette publique de la zone euro.

Ces incertitudes politiques constituent d'importants risques baissiers sur l'évolution des indicateurs économiques. Il convient ainsi de constater, au niveau européen, un repli de la croissance et de l'inflation. Dans ses prévisions de juin dernier, la BCE anticipe une croissance européenne de 1,2% alors qu'en décembre 2018, l'institution bancaire prévoyait une dynamique de PIB de 1,7%. Il en va de même pour l'inflation 2019, initialement attendue à 1,6% contre 1,3% aujourd'hui.

Ce mouvement baissier se confirme également en France. Ainsi, alors que la Banque de France anticipait, en décembre 2018, un niveau de croissance de 1,5% en 2019 puis 1,6% en 2020, elle a procédé, en juin dernier, à une dégradation de ses prévisions. La croissance française se limiterait à 1,3% en 2019 puis 1,4% en 2020. Ces chiffres ont d'ailleurs été confirmés en septembre.

S'agissant de l'inflation, les prévisions subissent également une pression baissière. Annoncée initialement à 1,6% en 2019 et 1,7% en 2020, l'inflation française a été revue à la baisse, en septembre, à un niveau de 1,1% en 2020, selon les prévisions de la Banque de France.

Selon l'INSEE, l'économie française devrait néanmoins créer, en 2019, 241 000 emplois permettant ainsi au taux de chômage d'atteindre 8,3%. Les prévisions de la Banque de France, pour 2020, confirment ce chiffre.

Dans ce climat d'incertitudes économiques, la Région des Pays de la Loire conserve son dynamisme. Ainsi, au premier trimestre 2019 les entreprises ont embauché 6 000 salariés supplémentaires. Le taux de chômage, en région des Pays de la Loire, atteint 7,2 % de la population active contre 8,4% pour la France métropolitaine soit le plus faible taux de l'ensemble des régions de France, même si ce dernier masque des disparités territoriales importantes au sein de la région.

Un contexte institutionnel en mutation

Une modification significative des compétences régionales

La Réforme de l'apprentissage : d'une compétence historique pleine et entière à une compétence résiduelle

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie en profondeur les mécanismes de gouvernance, de pilotage et de gestion de la politique apprentissage en confiant désormais cette compétence aux entreprises et aux branches professionnelles.

Les régions perdent ainsi leur compétence générale en matière de régulation et de financement des centres de formation d'apprentis (CFA). Elles conservent un rôle résiduel destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires.

En outre, les régions perdent le financement des aides aux employeurs d'apprentis. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, le législateur a instauré une aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés. Ce dispositif inédit se substitue aux aides existantes versées jusqu'à présent par les Régions pour lesquelles ces dernières percevaient une compensation financière de la part de l'Etat.

Afin d'exercer leurs missions, les Régions se verront attribuer un nouveau panier de ressources dont la nature, les modalités de calcul et de versement ne sont pas définitivement arrêtées au moment de la rédaction du présent rapport. Aussi, la présentation de ces ressources, dans la suite des développements de ce rapport, ne sera confirmée qu'au moment du vote définitif de la loi de finances 2020.

Dans le cadre de cette réforme, de budget primitif à budget primitif, la Région des Pays de la Loire anticipe une baisse des dépenses de fonctionnement liées à l'apprentissage de 104,0 M€ entre 2019 et 2020, ces dépenses passant ainsi de 137,5 M€ au BP 2019 à 33,5 M€ au BP 2020. En parallèle, et de manière prévisionnelle, la Région anticipe une baisse de ses recettes de fonctionnement de - 127,4 M€, passant de 146,1 M€ au BP 2019 à 18,7 M€ au BP 2020. Ainsi, pour la seule section de fonctionnement, le manque à gagner, en épargne brute, serait de 23,4 M€, au regard des informations connues au moment de la rédaction de ce rapport.

L'élargissement du rôle des Régions en matière d'orientation tout au long de la vie

En parallèle de la réforme de l'apprentissage, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, confie aux Régions une nouvelle mission d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants.

Afin de se saisir rapidement de cette mission, la Région des Pays de la Loire a adopté, le 20 juin 2019, un plan d'actions pour une «orientation tout au long de la vie», après avoir conduit une large concertation qui a rassemblé l'ensemble des acteurs dans le cadre d'un Grenelle qui s'est tenu au printemps dernier.

Ainsi une enveloppe budgétaire dédiée à l'orientation et la valorisation des métiers sera créée en 2020. Cette enveloppe permettra de financer des mesures innovantes telles que :

- Le déploiement des Orientibus destinés à sillonner les 5 départements du territoire régional pour aller à la rencontre des jeunes ligériens ;
- La création de bourses de stage afin de faciliter et territorialiser l'accès aux stages ;
- Le développement du French Fab Challenge afin de favoriser le rapprochement entre l'école et le monde de l'entreprise ;
- Le recrutement de six assistants pour soutenir les plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs.

Ces nouvelles missions feront l'objet d'une compensation financière d'une partie des effectifs de la Délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions correspondant, pour la Région des Pays de la Loire, au transfert de 11 postes équivalents temps plein (ETP).

Le nouveau cadre financier entre l'Etat et la Région des Pays de la Loire

Des résultats financiers 2018 supérieurs aux objectifs imposés par l'Etat

En 2018, l'Etat a souhaité réviser profondément ses relations financières avec les collectivités locales et mettre fin aux baisses successives de dotations décidées unilatéralement depuis 2014.

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics prend désormais la forme d'un contrat de confiance sur la base d'objectifs financiers établis par le législateur. Ainsi, dans le cadre de la démarche de contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 instaure un objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales de + 1,2% par an (inflation comprise) exprimé à périmètre constant.

La Région s'était déjà engagée, depuis le début de son mandat dans un programme de maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement. Elle s'était d'ores et déjà fixée un plafonnement de l'évolution annuelle de ses dépenses de fonctionnement à 1%, plus rigoureux que les objectifs gouvernementaux. Ainsi, la Région n'a pas souhaité signer le contrat financier avec l'Etat. La Région entendait également insister, par là, sur le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriale, fondateur de notre Etat décentralisé.

L'exercice 2018 a validé l'objectif régional puisque les dépenses de fonctionnement ont diminué de - 3,8% à périmètre constant. Ce chiffre a d'ailleurs été confirmé par le Préfet de la Région des Pays de la Loire, le 8 juillet dernier. Après retraitement du dispositif national du plan d'investissement compétences (PIC) pour lequel les dépenses se sont élevées à 7,9 M€ en 2018, la baisse des dépenses a même atteint - 4,7%.

En 2020, La Région des Pays de la Loire s'attachera à poursuivre cette discipline budgétaire.

Le renouvellement des relations contractuelles entre l'Etat et la Région des Pays de la Loire

En 2020, la Région poursuivra la mise en œuvre du contrat d'avenir signé le 8 février 2019, afin de garantir le rebond collectif du territoire ligérien suite à l'abandon de Notre Dame des Landes, d'accélérer le désenclavement de la région et de renforcer son attractivité.

L'exercice 2020 sera, par ailleurs, marqué par l'adoption du nouveau Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, dont l'élaboration avait été suspendue, en accord avec l'Etat, suite à la décision du gouvernement d'abandonner le projet d'aéroport. La Région des Pays de la Loire a souhaité mettre à profit le délai supplémentaire accordé par l'Etat pour adopter une démarche prospective ambitieuse, « Ma Région 2050 », destinée à construire collectivement une vision partagée de l'avenir du territoire ligérien.

En outre, l'année 2020 se caractérisera par une montée en puissance du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences (PRIC). Pour rappel, la séance plénière du Conseil régional des Pays de la Loire des 19, 20 et 21 décembre 2018 a approuvé ce pacte régional pour la période 2019-2022. Celui-ci a été signé le 18 février 2019 par la Ministre du Travail, par le Haut-Commissaire à la transformation des compétences et par le Préfet de Région. Ce Pacte prévoit un partenariat à hauteur 300,0 M€ via 4 conventions financières, avec des dépenses et des recettes prévisionnelles étalées jusqu'en 2024/2025. La convention financière s'appuie sur un engagement régional de 45,7 M€ en 2019 et de 83 M€ en 2020.

Ce plan, en trois axes, a vocation à déployer sur le long terme un plan de formation répondant aux enjeux suivants :

- la transformation rapide du marché du travail et des métiers ;
- l'insertion professionnelle des personnes les moins qualifiées qui restent en marge de la reprise de l'emploi ;
- une meilleure identification des besoins et une transformation de l'appareil de formation.

Enfin, c'est au cours de l'exercice 2020 qu'aboutiront les négociations avec l'Etat s'agissant du futur contrat de projet Etat Région 2021-2027 et que se dessinera la future programmation des Fonds européens structurels d'investissement (FESI) pour lesquels la Région demeurera autorité de gestion (FEDER, FSE, FEAMP, FEADER).

Les fondamentaux de la trajectoire financière 2020 - 2022 de la Région

Depuis 2016, la Région s'est engagée à tenir le cap budgétaire reposant sur 5 piliers fondamentaux qu'elle s'attache à respecter scrupuleusement :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un haut niveau d'épargne brute, déterminé par un niveau plancher de 250 M€ ;
- Un niveau d'investissement significatif qui permet de porter haut l'ambition régionale sur les politiques publiques qui relève de notre responsabilité tout en préservant les grands équilibres budgétaires pour les générations futures ;
- Une capacité de désendettement n'excédant pas sept années en fin de mandature ;
- Le non recours au levier fiscal.

Jusqu'à présent, ces engagements ont été systématiquement tenus. Pour la majorité régionale, c'est un gage de pérennité de la solidité financière de la Région. C'est ce que confirme l'analyse réalisée par l'agence de notation Standard and Poor's, qui chaque année publie au mois de juin un communiqué déterminant la note attribuée à la Région.

Cette note est essentielle pour conserver une image d'emprunteur sérieux et fiable pour accéder aux financements les plus attractifs pour la mise en œuvre de nos politiques régionales. En juin dernier, l'agence de notation a confirmé à la Région, la note AA, soit la meilleure note pour une collectivité française. Il convient de rappeler que le 17 juin 2016, l'Agence de notation financière annonçait la dégradation de la notation financière régionale. Celle-ci soulignait, en effet, une sous-estimation du volume d'engagements pluriannuels pris par le précédent Exécutif régional, dégradant ainsi les marges de manœuvre de la collectivité régionale. Le 15 juin 2018, l'Agence de notation relevait la note de la Région, preuve du sérieux budgétaire de l'actuelle majorité régionale.

De façon synthétique, l'agence rappelle que la Région Pays de la Loire « dispose de fondamentaux économiques solides, d'une gouvernance et d'une gestion financières très fortes ». « La forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra de limiter les besoins de financement (...), l'endettement consolidé demeurera élevé mais contenu, et en cohérence avec les objectifs de la Région ».

Concrètement, la trajectoire se construit tout d'abord en fonction des prévisions de recettes. Quatre paramètres doivent être pris en compte dans l'exercice de prévision :

- Le dynamisme de certaines recettes fiscales, étroitement lié au contexte macro-économique de la région (ex : TVA) conjugué à l'atonie d'autres recettes fiscales (ex : la TICPE) ;
- La montée en puissance de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE qui modère le dynamisme constaté sur le produit de CVAE perçu par la Région des Pays de la Loire.
- L'engagement de ne pas augmenter la pression fiscale : cet engagement renvoie à la taxe sur les cartes grises dont le tarif (48 € par cheval fiscal) demeure stable depuis l'arrivée aux responsabilités de l'actuelle majorité régionale, en décembre 2015. Il convient de rappeler qu'entre 2010 et 2015, sous l'ancienne mandature, le tarif des cartes grises est passé de 30,50 € à 48 € soit une évolution de 12,02% en moyenne annuelle. Si l'actuelle majorité avait fait le choix d'appliquer un dynamisme identique, le tarif aurait atteint 75,5 € à l'horizon 2021, gonflant ainsi le produit de la taxe sur les cartes grises (et donc le coût pour les ligériens) de 359,4 M€ sur la période 2016-2021.
- L'impact de la réforme de l'apprentissage qui, de BP à BP, engendre une baisse des recettes de fonctionnement de -127,4 M€ en 2020. En fonctionnement, les recettes d'apprentissage sont anticipées, de manière encore prévisionnelle, à 18,7 M€. La création d'une recette en investissement d'un montant prévisionnel de 18,5 M€ permet de modérer cette perte. Toutes sections confondues, la perte de recette est estimée à -108,9 M€ en 2020.

En parallèle, l'année 2020 revêt un caractère inédit s'agissant du périmètre d'analyse des dépenses de fonctionnement de la région car cet exercice marque la disparition de la compétence apprentissage, comme développé *supra*. Ainsi, la Région des Pays de la Loire anticipe une baisse des dépenses de fonctionnement liées à l'apprentissage de 104,0 M€ entre 2019 et 2020.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement sera présentée dans la partie 4.2.1 de la section I du présent rapport.

Pour 2020, les objectifs seront :

- **En fonctionnement, le maintien d'une épargne brute élevée et d'une capacité de désendettement inférieure à 7 ans ;**
- **L'objectif d'un plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement** (hors plan régional d'investissement dans les compétences) à 1 % par an, hors effets de périmètre, sera reconduit ;
- **En investissement, l'objectif de stabiliser les dépenses autour de 450 M€, hors dette et fonds européens, sera également reconduit.** Cette cible permettra de financer les priorités régionales ;
- **En terme de fiscalité**, l'engagement de ne pas augmenter la pression fiscale sera maintenu.

Ci-dessous, une présentation synthétique et chiffrée de la trajectoire financière (en comptes administratifs anticipés).

(M€)	2017*	2018*	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT						
Recettes	1 354,2	1 357,8	1 408,9	1 324,3	1 355,3	1 366,7
Dépenses (à périmètre courant)	1 069,4	1 078,2	1 120,3	1 047,4	1 052,0	1 060,3
Frais financiers	30,0	30,8	31,6	32,2	32,7	33,2
Politiques régionales	1 039,4	1 047,3	1 088,7	1 015,3	1 019,3	1 027,1
<i>dont politiques publiques (à périmètre constant)</i>	<i>906,9</i>	<i>900,1</i>	<i>899,1</i>	<i>908,1</i>	<i>912,4</i>	<i>917,2</i>
ÉPARGNE BRUTE	284,8	279,6	288,5	276,9	303,3	306,4
INVESTISSEMENT						
Dépenses	592,1	674,2	722,6	705,4	689,3	698,8
Amortissement de la dette	98,2	132,4	130,2	106,1	113,8	125,0
Politiques régionales	493,9	541,8	592,4	599,3	575,5	573,8
<i>dont politiques publiques</i>	<i>459,6</i>	<i>451,2</i>	<i>450,0</i>	<i>450,0</i>	<i>450,0</i>	<i>450,0</i>
Recettes	348,9	365,7	423,0	434,7	431,4	421,5
Épargne (nette)	186,6	147,3	158,3	170,8	189,5	181,5
Recettes diverses	162,3	218,4	264,7	263,9	241,9	240,1
Emprunt d'équilibre	150,0	164,0	152,0	164,6	144,1	152,3
Stock de dette	1 617,8	1 649,4	1 671,3	1 729,8	1 760,1	1 787,4
CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT	5,7	5,9	5,8	6,2	5,8	5,8

*exercices clos - résultats définitifs

Les hypothèses envisagées pour projeter cette trajectoire financière, tant en recettes qu'en dépenses, sont déclinées ci-dessous.

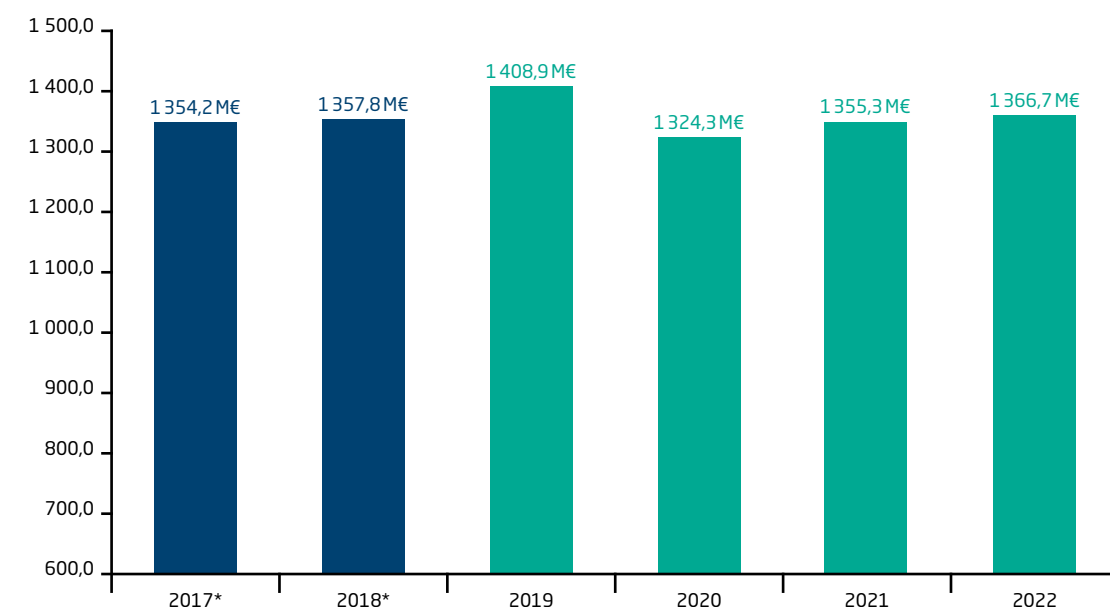
Les hypothèses de construction des orientations budgétaires

Les hypothèses d'évolution des recettes

Les recettes de fonctionnement

L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement est présentée ci-dessous. Il convient de décrire 2 graphiques distincts : le premier graphique qui dresse une présentation globale de l'évolution des ressources régionales et le second graphique qui détaille l'évolution par type de recettes.

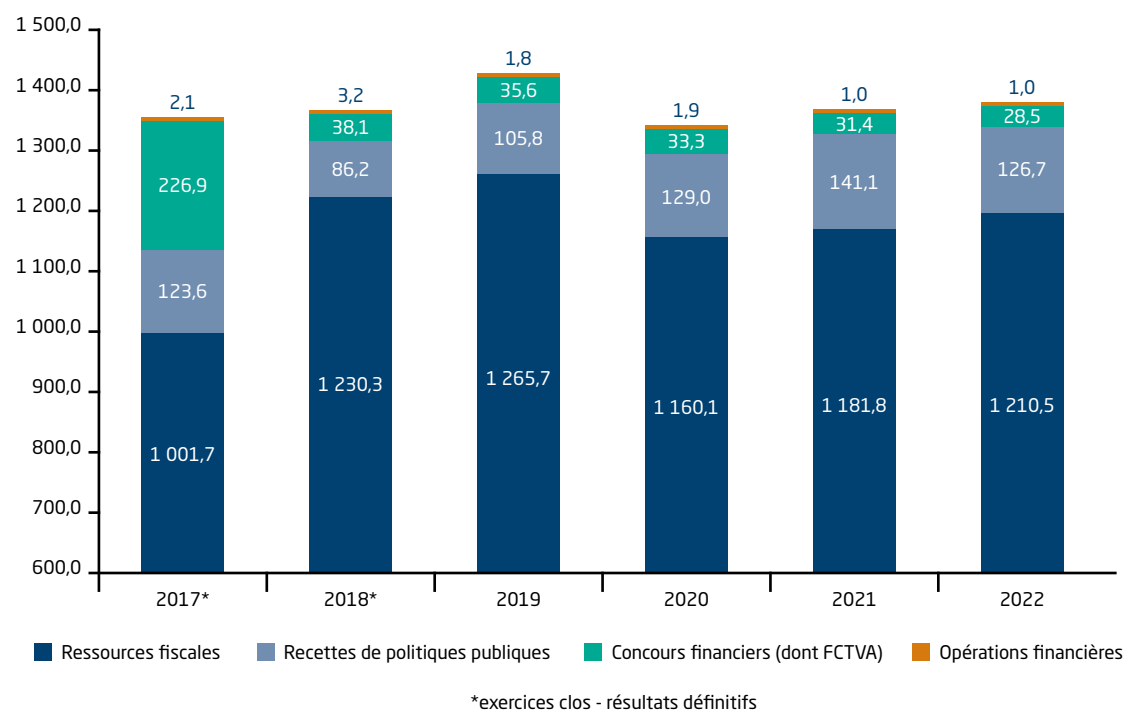
Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement
(en compte administratif anticipé)



*exercices clos - résultats définitifs

Le second graphique permet d'illustrer le poids des recettes de fiscalité dans le panier des ressources régionales. Il est à noter cependant que pour l'essentiel de ces recettes fiscales, la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux (à l'exception de la taxe sur les cartes grises).

Évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement



Le détail des prévisions de recettes de fonctionnement est présenté en annexe du présent rapport.

Afin d'appréhender l'évolution et le dynamisme des ressources régionales sur la période 2019-2022, il convient de mettre en lumière les deux principaux facteurs qui bouleversent le périmètre d'analyse des ressources régionales :

La réforme du financement de l'apprentissage, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Comme évoqué précédemment, la réforme du financement de l'apprentissage modifie en profondeur les ressources d'apprentissage perçues par les régions.

Le schéma ci-dessous présente les évolutions prévisionnelles du panier des ressources d'apprentissage et les impacts financiers de la réforme. La présentation est opérée de BP à BP. Pour rappel, la structure des recettes ne sera définitivement connue qu'au moment du vote définitif de la loi de finances 2020.



La présentation de ce schéma appelle les remarques suivantes :

- S'agissant de la TICPE « prime d'apprentissage » : cette recette est partiellement maintenue sur la période 2020-2022 afin de financer les contrats d'apprentissage conclus avant le 1^{er} janvier 2019 (date d'entrée en vigueur du dispositif unique d'aide versée par l'État). Les contrats d'apprentissage ayant une durée de 3 années, le législateur a prévu une sortie progressive du dispositif. A compter de 2022, cette recette disparaîtra définitivement du panier des ressources régionales.
- S'agissant du fonds de soutien aux CFA, le gouvernement annonçait initialement une enveloppe nationale de 250 M€ soit une recette estimée à 17 M€ pour la Région des Pays de la Loire. Cette prévision a été revue à la baisse suite à la décision du gouvernement de baisser l'enveloppe nationale pour la ramener à 130 M€. La recette correspondante pour la Région des Pays de la Loire est désormais estimée à 11,6 M€.
- La non compensation de l'ancienne contribution au développement de l'apprentissage (CDA). Jusqu'en 2015, la Région percevait la contribution au développement de l'apprentissage (CDA). D'un montant de 44,2 M€, cette recette était dédiée au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle. La réforme du financement de l'apprentissage lancée en 2015, par le Gouvernement Ayrault, a eu pour effet de fondre la CDA dans une nouvelle ressource

fiscale, la taxe d'apprentissage, dont les régions ont bénéficié jusqu'en 2019. Or, la perte de cette recette régionale, à compter de 2020, aura pour conséquence la perte concomitante de l'ancienne CDA dont une partie finançait non pas de l'apprentissage mais de la formation professionnelle.

En section de fonctionnement, la Région des Pays de la Loire anticipe une perte de recettes de 127,4 M€. Cette perte est un peu amoindrie par la création d'une recette d'investissement d'un montant encore prévisionnel de 18,5 M€. Toutes sections confondues, la perte de recette est estimée à -108,9 M€ en 2020.

La montée en puissance du plan régional pour l'investissement dans les compétences

Le PRIC a permis, dès 2019, de prévoir 45,7 M€ d'autorisations d'engagement pour la formation d'environ 7200 stagiaires.

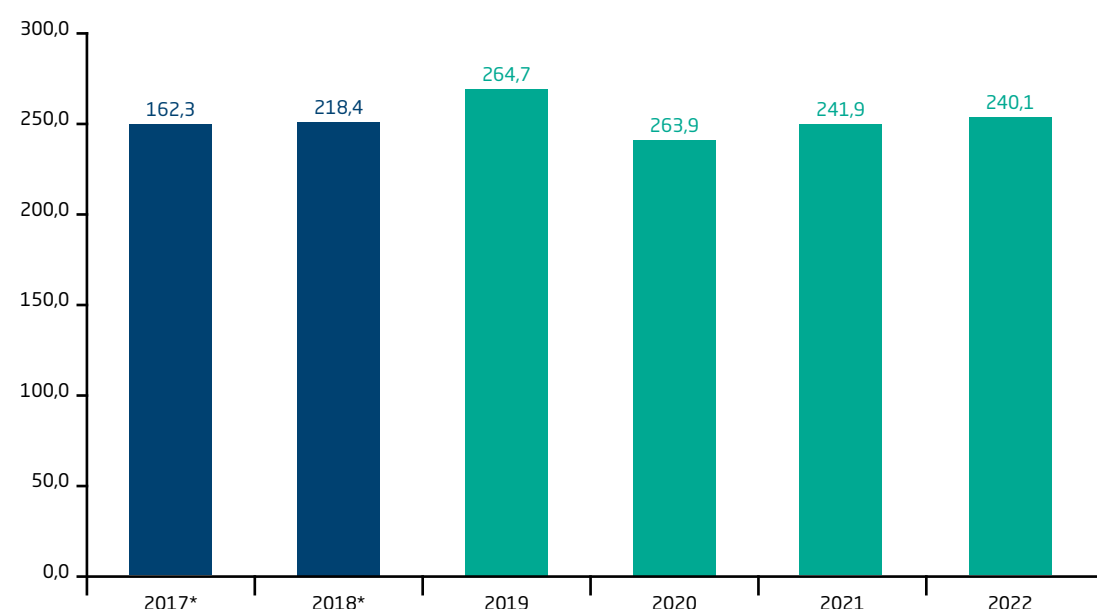
En 2020, il est prévu 83 M€ en autorisations d'engagement pour environ 7 900 stagiaires, et en 2021 et 2022, 85,7 M€ d'autorisations d'engagement par an pour 8 800 stagiaires par an.

Au regard de ses objectifs de dépenses ambitieux, en matière de formation professionnelle, la Région anticipe, en parallèle, une montée en puissance des ressources liées au PRIC, celui-ci étant équilibré en dépenses et en recettes, sur la période couverte par le partenariat. Ainsi, la trajectoire financière est fondée sur les hypothèses de recettes suivantes : 57,0 M€ en 2020, 75,9 M€ en 2021 et 82,1 M€ en 2022.

Les recettes d'investissement (hors dette)

L'évolution prévisionnelle des recettes d'investissement est présentée ci-dessous. A l'instar de la section de fonctionnement, il convient de déclinier 2 graphiques distincts : le premier graphique qui dresse une présentation globale de l'évolution des ressources régionales et le second graphique qui détaille l'évolution par type de recettes.

Évolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement
(en compte administratif anticipé)

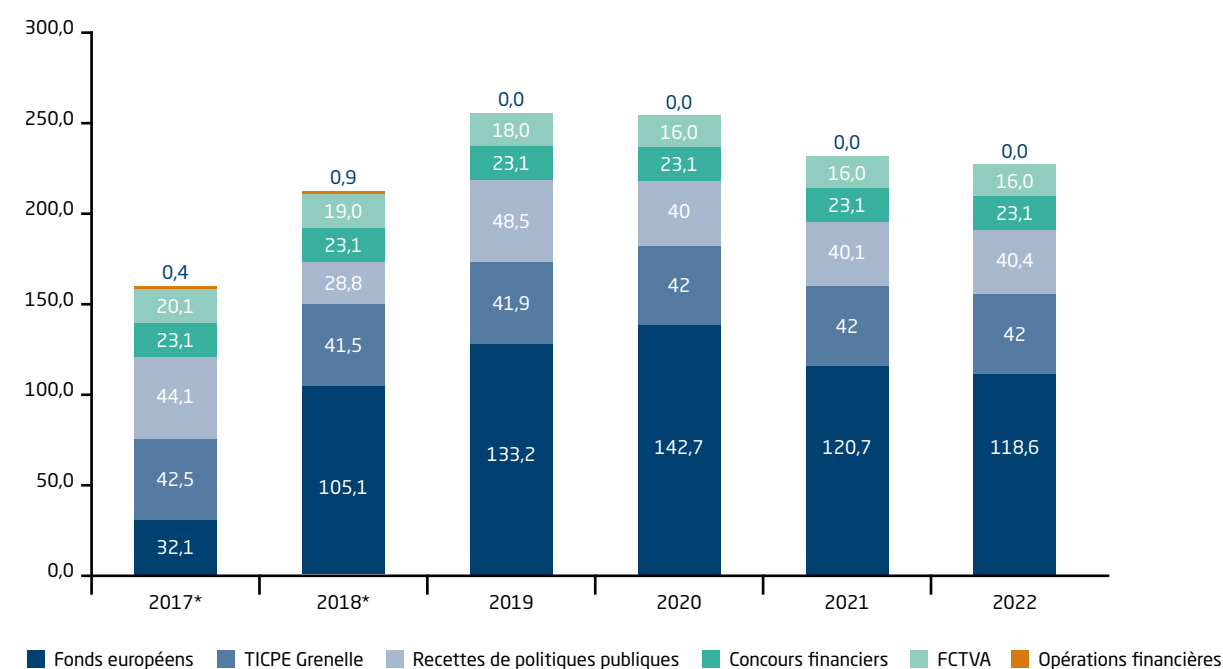


*exercices clos - résultats définitifs

La baisse constatée à compter de 2021 correspond à la baisse progressive des recettes liées aux fonds européens, dans le cadre de la clôture de la programmation 2014-2020.

Le second graphique illustre d'ailleurs l'importante exposition des recettes régionales d'investissement à l'évolution des ressources issues de la gestion des fonds européens.

Évolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement
(hors emprunt)



*exercices clos - résultats définitifs

Le détail des prévisions de recettes d'investissement est présenté en annexe du présent rapport.

Les hypothèses d'évolution des dépenses

Les dépenses de fonctionnement

L'année 2020 sera une année inédite s'agissant du périmètre d'analyse des dépenses de fonctionnement, à plusieurs égards :

- **La perte de la compétence apprentissage** : les dépenses d'apprentissage accusent une baisse prévisionnelle de 104,0 M€ entre le BP 2019 et le BP 2020 ;
- **En parallèle, une montée en puissance du PRIC** : les inscriptions 2020, en crédit de paiement, devraient s'élever à 59,8 M€ contre 38,3 M€ en 2019 ;
- **L'impact de l'ajustement comptable entre sections opéré en 2019** : la participation de la Région à l'expérimentation à la certification des comptes et son engagement en faveur de la qualité comptable l'amène à corriger progressivement ses pratiques financières pour les mettre aux standards les plus exigeants. Ainsi, une réflexion a été menée sur l'imputation comptable de certaines dépenses régionales. Les échanges menés avec le payeur régional et la chambre régionale des comptes ont permis à la Région d'identifier certaines subventions autrefois inscrites en section d'investissement qui nécessiteraient de faire l'objet d'un transfert en section de fonctionnement, compte tenu de leur destination. Cette opération consiste à annuler, en section d'investissement, certaines inscriptions budgétaires, autorisations

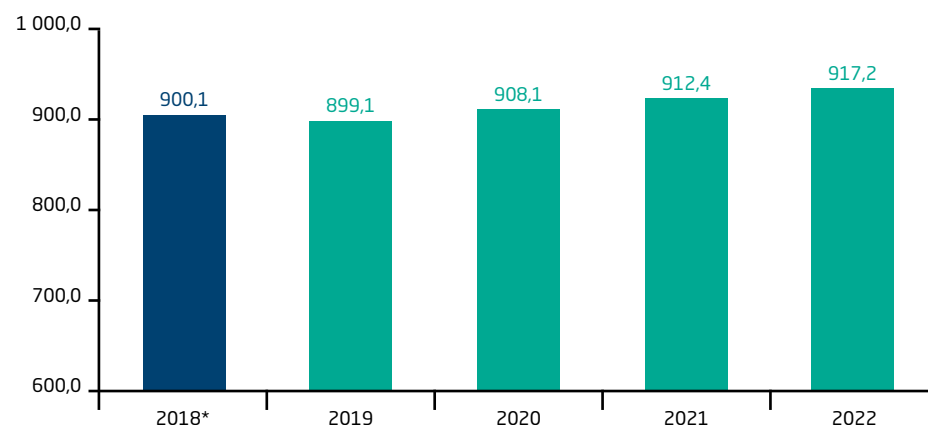
pluriannuelles et crédits de paiement, et de les réinscrire en section de fonctionnement dans des volumes strictement équivalents. L'impact financier de cet ajustement est estimé, pour l'exercice 2020 à + 6,9 M€ de crédits supplémentaires et à + 12,9 M€ d'autorisations d'engagement en section de fonctionnement.

- **L'augmentation de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE** : après avoir accusé une hausse de + 10,6 M€ en 2019 (la contribution étant passée de 3,8 M€ à 14,4 M€), la région anticipe une nouvelle hausse de 10,4% en 2020 pour atteindre 15,9 M€. Depuis 2014, la Région des Pays de la Loire est contributrice au fonds de péréquation CVAE, à hauteur de 4,1 M€, en moyenne, chaque année (moyenne sur la période 2014-2018). Or, en 2019, le montant de la contribution au fonds de péréquation est en très forte augmentation (contribution calculée sur la CVAE 2018). Le 12 juillet dernier, les services de l'Etat ont indiqué à la Région que celle-ci devra s'acquitter, en 2019, d'un montant de 14,3 M€ pour le fonds de péréquation CVAE, une dépense en hausse de + 277% par rapport à l'exercice 2018. Il s'agit là d'une évolution inédite depuis la mise en place du fonds de péréquation (le pic historique d'évolution était de 17% constaté en 2015) et totalement déconnectée du dynamisme de la CVAE. Compte tenu du dynamisme de la CVAE constaté en 2019 qui s'élève à + 7,1% selon la notification des services de l'Etat, la Région anticipe, pour 2020, une nouvelle augmentation de la contribution au fonds de péréquation CVAE, à hauteur de 15,9 M€. Le dynamisme de la CVAE doit donc être relativisé du fait de la forte augmentation de sa contribution au fonds de péréquation. En 2019, le dynamisme notifié de + 7,1% est ramené à 4,8% après application de la contribution au fonds de péréquation. *A fortiori*, en 2020, la Région des Pays de la Loire anticipe, d'une part, un ralentissement de son produit de CVAE et, d'autre part, une montée en puissance de sa contribution au fonds de péréquation.

A périmètre constant c'est-à-dire après neutralisation du PRIC, du fonds de péréquation CVAE et de la baisse de l'apprentissage, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement est présentée dans le graphique ci-dessous. Ce graphique met en exergue une évolution annuelle des dépenses limitée à + 1,0% en 2020 puis + 0,5% en 2021 et 2022. Ce périmètre ne tient pas compte des retraitements ultérieurs opérés par l'Etat destinés à apprécier l'évolution des dépenses de fonctionnement au regard des objectifs financiers imposés par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

(à périmètre constant - hors frais financiers - en compte administratif anticipé)

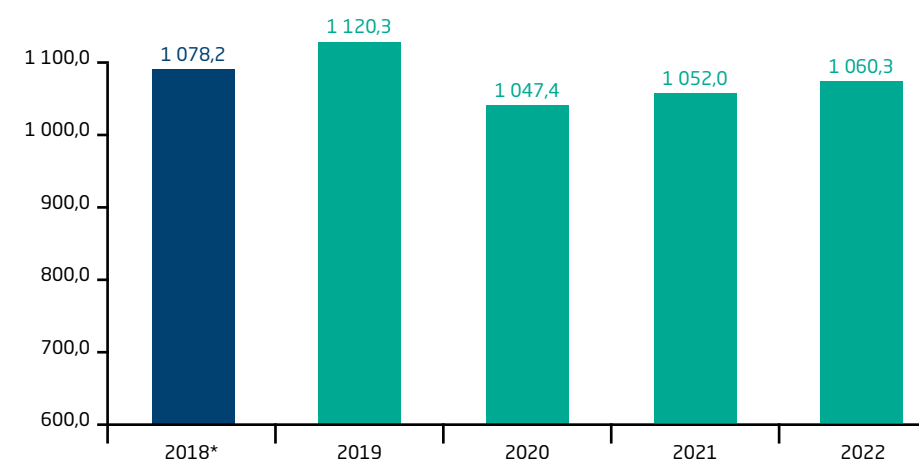


*exercices clos - résultats définitifs

A périmètre courant, c'est-à-dire après réintégration des dépenses d'apprentissage, du PRIC et du fonds de péréquation CVAE, l'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement est présentée dans le graphique ci-dessous. La baisse constatée en 2020 correspond à la perte de la compétence apprentissage soit une baisse estimée à 104,0 M€.

Évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement

(à périmètre courant - en compte administratif anticipé)



*exercices clos - résultats définitifs

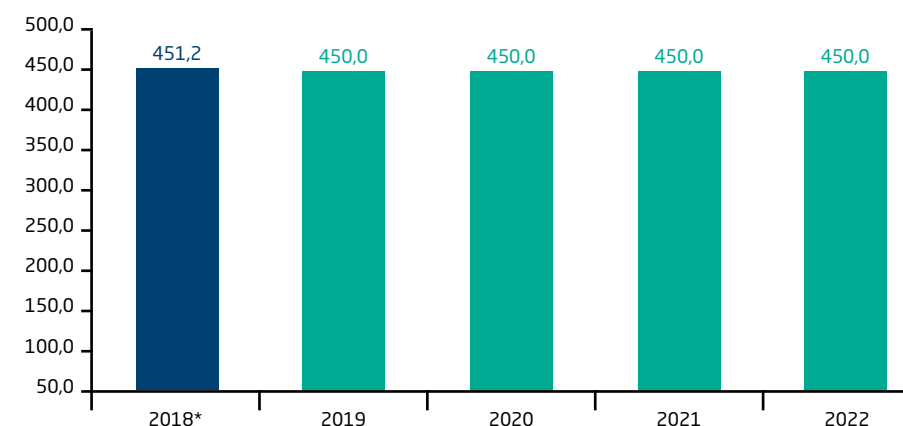
Les dépenses de personnel seront présentées dans la partie 3.3 de la section 2 de ce rapport.

Les dépenses d'investissement

En matière d'investissement, la trajectoire définie permet d'anticiper des dépenses s'élevant, hors amortissement de la dette et hors fonds européens, à un niveau de 450 M€ par an soit un volume total de 1 350 M€ sur la période 2020-2022 (hors dette et fonds européens).

Évolution prévisionnelle des dépenses réelles d'investissement

(hors dette et fonds européens - en compte administratif anticipé)

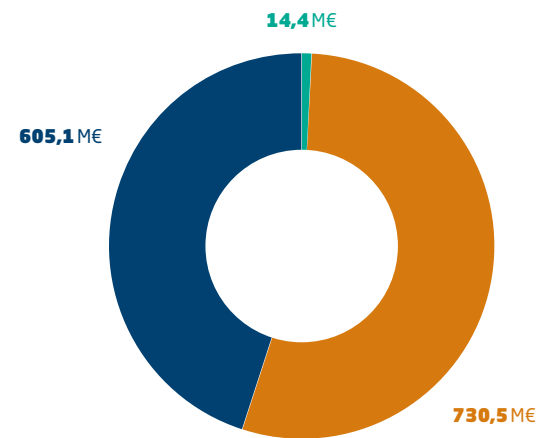


*exercices clos - résultats définitifs

Dans les graphiques ci-dessous, le volume d'investissement total sur la période 2020-2022 (hors dette et fonds européens) est décliné par action et par grands secteurs d'intervention.

Présentation des dépenses prévisionnelles en investissement sur la période 2020/2022

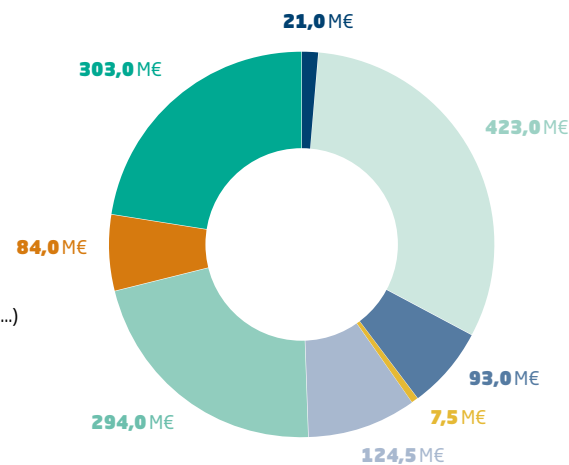
- **Mission 1** : le combat pour l'emploi local
- **Mission 2** : le combat pour l'équité territoriale
- **Mission 3** : le combat pour l'efficacité régionale



Le graphique ci-dessous est une répartition prévisionnelle des dépenses d'investissement déclinée selon une présentation fonctionnelle (8 fonctions comptables) conformément à la nomenclature comptable M57. Certaines dépenses identifiées au sein d'une fonction comptable peuvent contribuer à plusieurs objectifs de politiques publiques.

Présentation des dépenses prévisionnelles en investissement sur la période 2020/2022

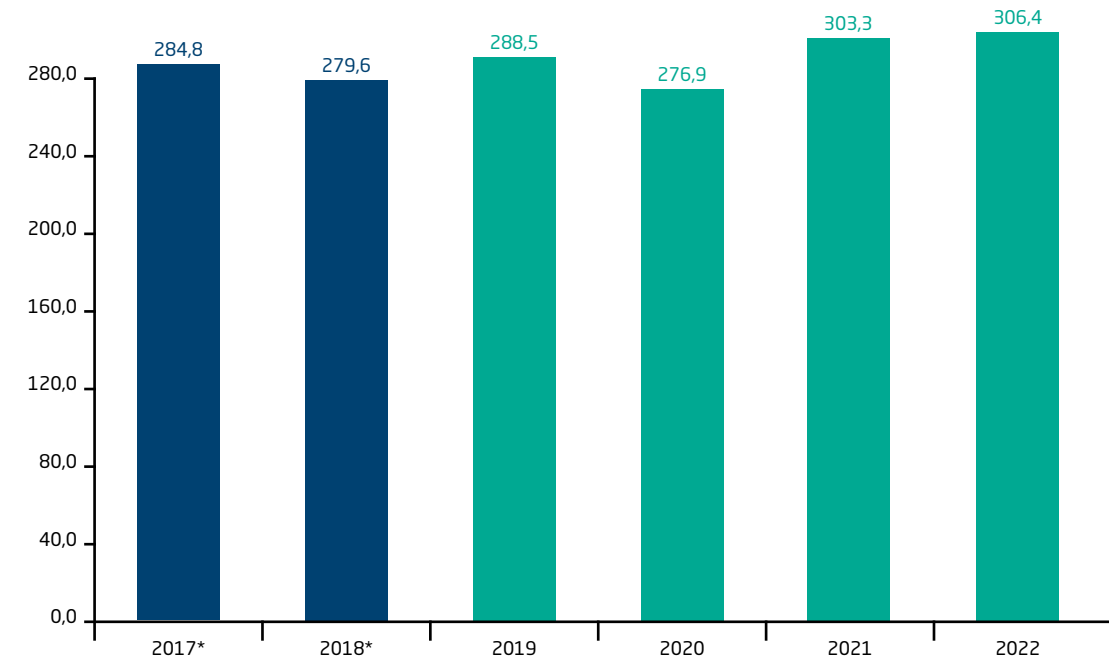
- Services généraux
- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (dont lycées, enseignement supérieur...)
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Santé et action sociale
- Aménagement des territoires et habitat (dont la politique d'équilibre des territoires, le plan pour la ruralité, le plan santé...)
- Action économique (dont l'économie, l'agriculture, le tourisme, la recherche...)
- Environnement
- Transports



L'impact de ces hypothèses sur les principaux ratios financiers

L'impact de ces prévisions sur les principaux ratios financiers est présenté dans les graphiques ci-dessous. Le premier graphique présente l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute. Les second et troisième graphiques illustrent respectivement l'évolution anticipée du stock de dette régionale et sa variation. Enfin, le quatrième graphique représente l'évolution de la capacité de désendettement.

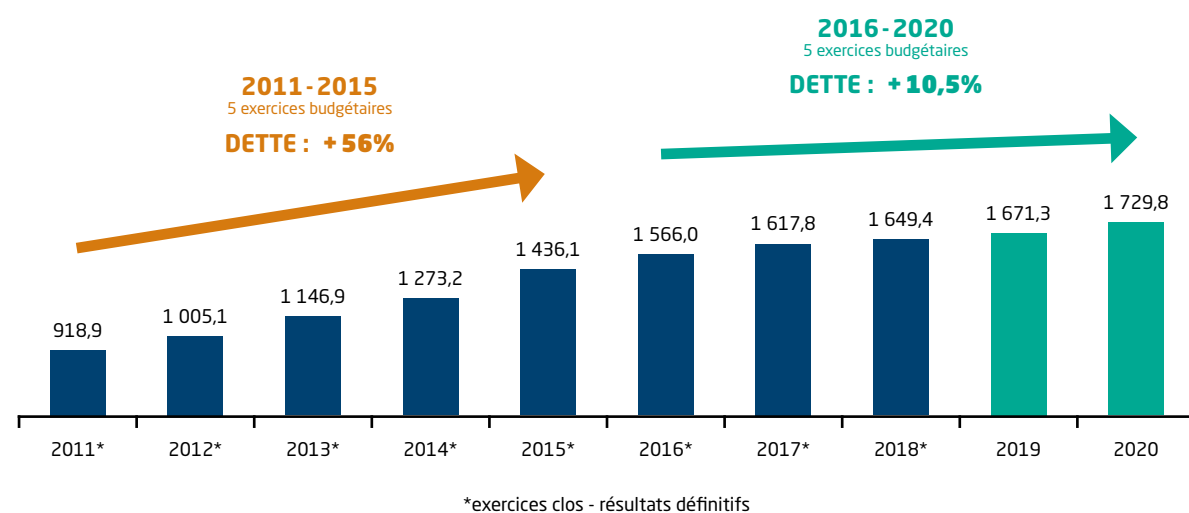
Évolution prévisionnelle de l'épargne brute (en compte administratif anticipé)



*exercices clos - résultats définitifs

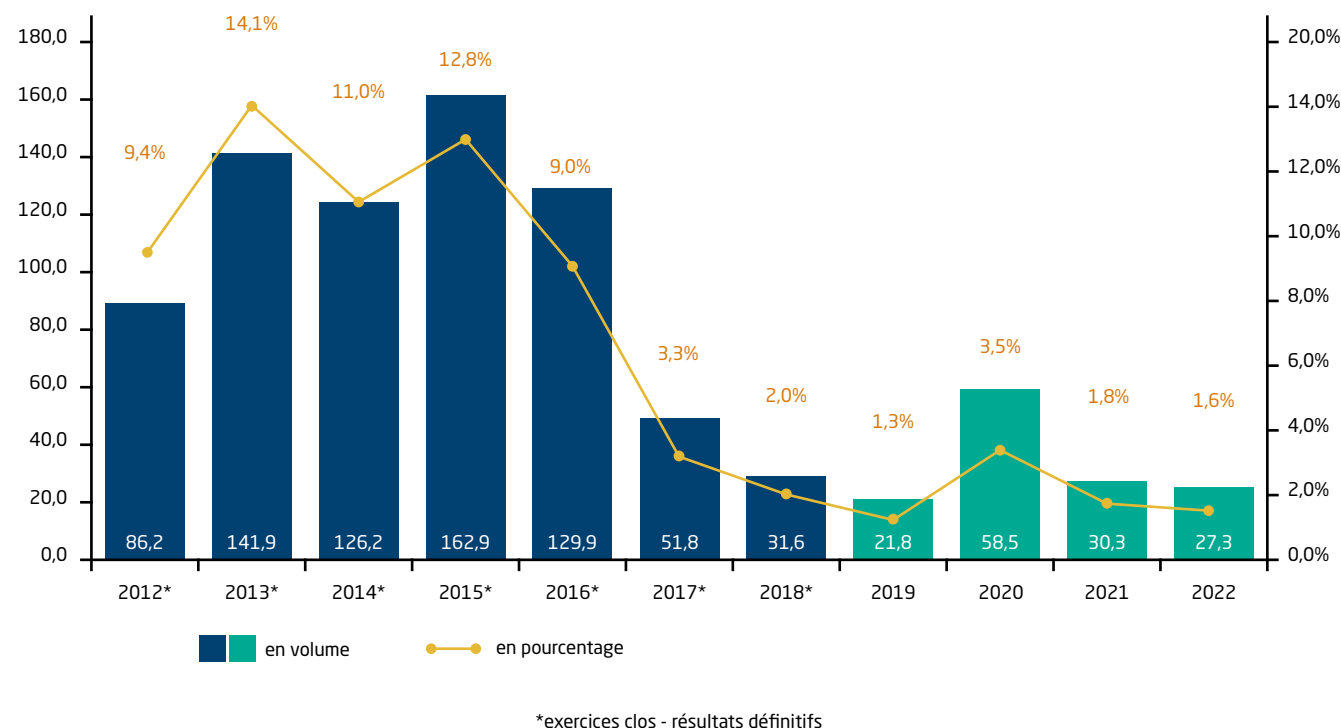
La baisse constatée de l'épargne brute en 2020 se justifie par la réforme de l'apprentissage. Comme évoqué *supra*, la réforme de l'apprentissage entraîne une baisse de ce ratio de 23,4 M€ en 2020. Sans réforme de l'apprentissage, l'épargne brute serait, toute chose étant égale par ailleurs, de 300,3 M€.

Évolution prévisionnelle du stock de dette (en compte administratif anticipé)



Alors que la période 2011-2015 a été marquée par un emballement de la dette, l'encours ayant évolué de 517,2 M€ soit une augmentation de + 56,3%, l'actuelle majorité a souhaité rompre avec cette croissance exponentielle. Les efforts réalisés depuis le début de la mandature ont permis de nettement freiner l'évolution de l'encours de dette. La Région ambitionne de poursuivre cette action volontariste en faveur du ralentissement de l'endettement sur la période 2020-2022.

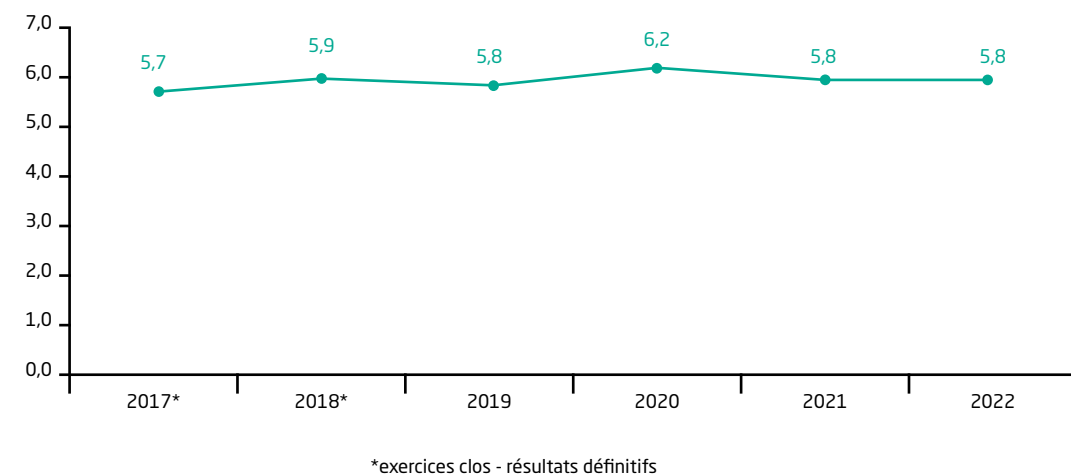
Variation prévisionnelle du stock de dette (en compte administratif anticipé)



L'augmentation de la dette constatée en 2020 se justifie par la réforme de l'apprentissage. Comme évoqué *supra*, la réforme de l'apprentissage entraîne une baisse de l'épargne brute de 23,4 M€ en 2020. Sans réforme de l'apprentissage, la croissance du stock de dette, en 2020, se serait limitée à 35,1 M€ soit une évolution de 2,1%.

La maîtrise de l'endettement conjuguée à la préservation d'un haut niveau d'épargne brute permet de préserver la capacité de désendettement. Ainsi, à l'horizon 2022, la capacité de désendettement est anticipée à 5,8 années.

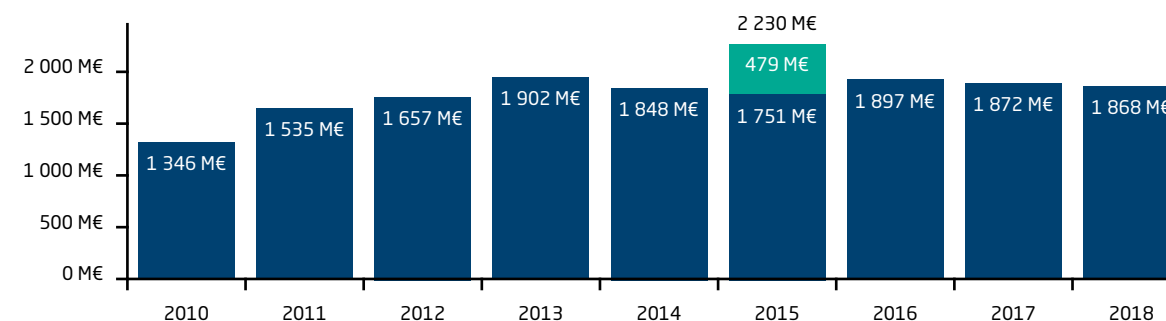
Évolution prévisionnelle de la capacité de désendettement (en compte administratif anticipé)



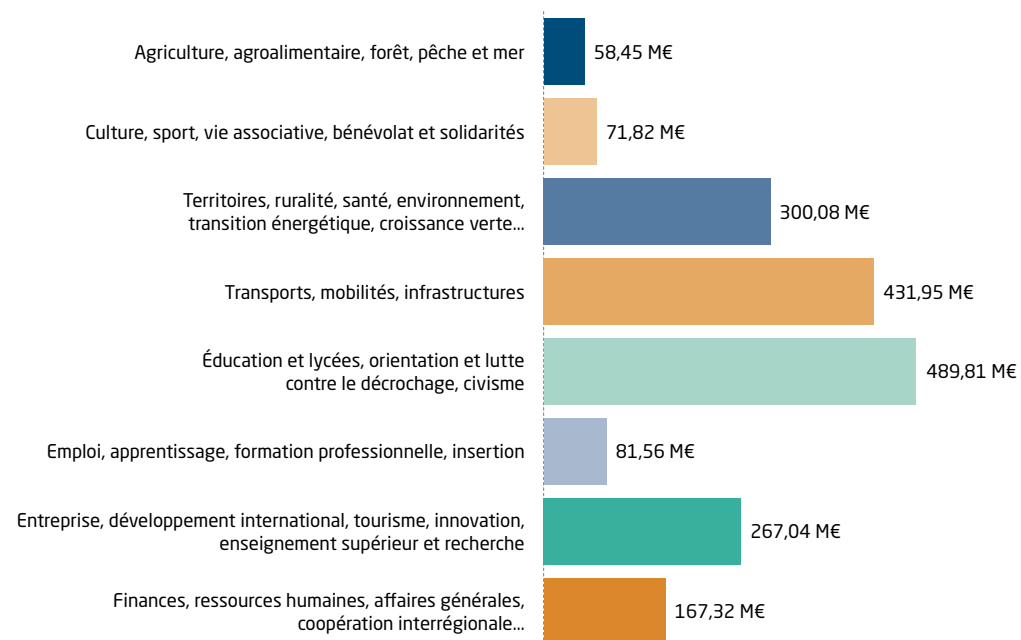
Les engagements pluriannuels

Les efforts visant à infléchir le stock de restes à payer et à maintenir des ratios à des niveaux supportables au regard de la trajectoire financière de la collectivité se sont poursuivis en 2018. À la fin de l'exercice, le volume des autorisations de programme affectées et non mandatées s'élevait à 1 868 M€.

Évolution des Restes à payer (AP affectées non couvertes par des CP mandatés)

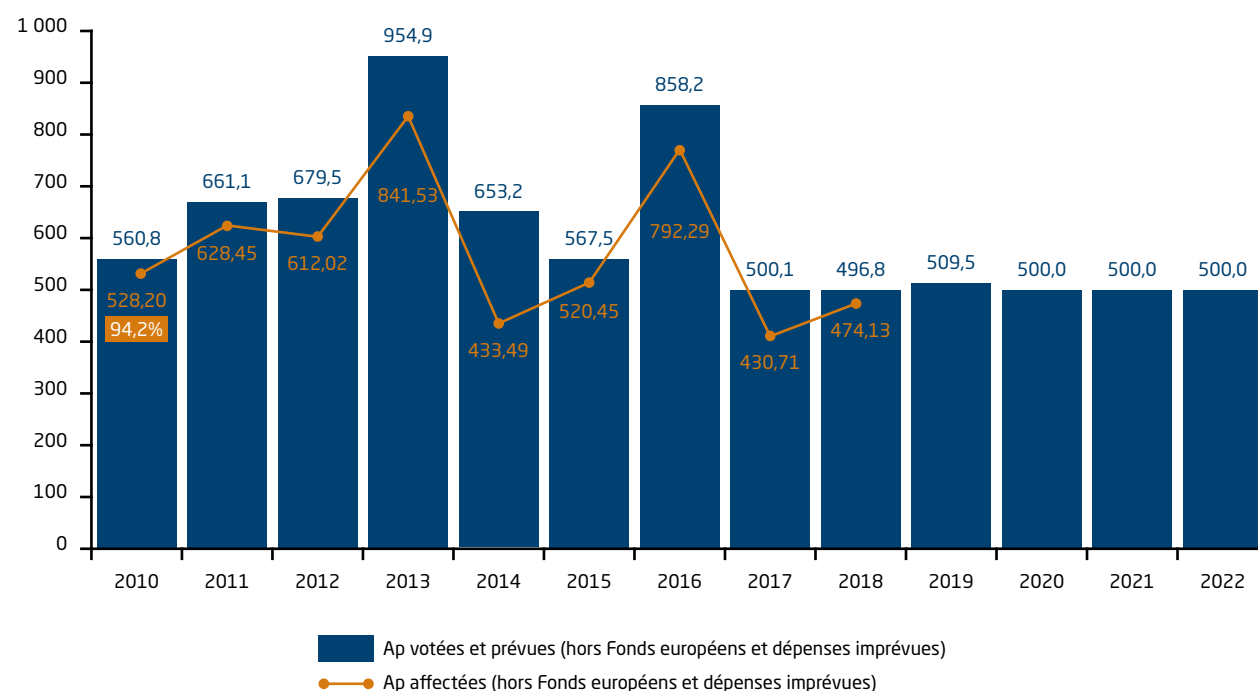


Autorisations de programme affectées non mandatées (31/12/2018)



Entre 2020 et 2022, la Région anticipe un volume prévisionnel d'autorisations de programme de 1 500 M€.

Présentation des autorisations de programme (votes et affectations 2010/2018 et prévisions 2020 à 2022 - en M€)



UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE AU SERVICE DES PRIORITÉS RÉGIONALES

Le combat pour l'emploi local

La majorité régionale développe une action complète en utilisant tous les leviers disponibles pour remporter la bataille de l'emploi dans les Pays de la Loire. Il s'agit à la fois de favoriser la croissance, la recherche et l'innovation des entreprises et des exploitations agricoles mais aussi de préparer au mieux les Ligériens : orientation, formation professionnelle, politique éducative, concourent à une même mobilisation pour l'emploi local.

Repenser une politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle continue pour plus d'efficacité et de cohérence

La politique de formation professionnelle continue de la Région a été repensée lors du Budget primitif 2017. Elle est désormais structurée en trois programmes (PREPA, VISA et ACCES) formant le « continuum » d'un parcours vers l'emploi.

Pleinement effective depuis 2018, la nouvelle offre de formation professionnelle continue concentre les moyens de la Région vers les formations les plus efficaces pour un retour rapide vers l'emploi. Elle maintient un niveau élevé de formations d'adaptation à l'emploi (en apportant son cofinancement à Pôle emploi et aux Opérateurs de Compétences). De même, par un forfait « accompagnement performance », elle incite les organismes à travailler le placement des stagiaires en emploi à l'issue de leur formation.

Ainsi, les conditions d'une meilleure insertion professionnelle sont réunies avec cette architecture plus efficiente des programmes de formation de la Région. Les résultats des enquêtes d'insertion des stagiaires 6 mois après leur sortie de formations (réalisées par le Carif-Oref) sont positifs. Ainsi, les résultats des enquêtes d'insertion 2017 (ceux de l'enquête 2018 seront disponibles en novembre 2019) indiquent :

- 33 % d'accès à l'emploi et 14 % d'entrée en qualification pour les formations du programme PREPA.
- 58 % d'accès à l'emploi pour les formations du programme VISA et 77 % de réussite à la certification totale ou partielle.
- 89 % d'accès à l'emploi pour les formations du programme VISA Sanitaire et Social et 95 % de réussite au diplôme.
- 79 % d'accès à l'emploi pour les formations d'adaptation à l'emploi du programme ACCES.

Par ailleurs, l'année 2018 a également été celle de la pleine mise en œuvre du Plan de bataille pour l'emploi, dont le bilan a été présenté lors de l'assemblée plénière du 21 mars 2019. **7 724 recrutements d'entreprise ont été réussis** en un an grâce à ce Plan. Ces résultats seront complétés par les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées 6 mois après la fin des actions, dont les résultats seront connus en novembre 2019.

Enfin, l'année 2018 a également été celle de la mise en œuvre du **Plan d'Investissement dans les Compétences, qui a permis l'entrée en formation de 5 547 demandeurs d'emploi peu qualifiés supplémentaires** sur les 6 637 prévus. Ainsi, en 2018, la Région aura formé au total 28 795 demandeurs d'emploi sur les 30 175 places prévues, **soit une réalisation à 95% des objectifs**. Les résultats d'insertion professionnelle 6 mois après la fin des formations seront connus en novembre 2019.

En 2020, la Région poursuivra son effort de formation en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et de réduction des difficultés de recrutement des entreprises.

Elle poursuivra la remontée des besoins au niveau régional par **les dialogues sectoriels** économie - emploi - formation, organisés avec l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels (branches professionnelles, chambres consulaires, OPCO, État, Pôle Emploi, observatoires de branches...). Elle les traduira en contrats d'objectifs conclus à l'échelle des 11 nouveaux OPCO de branches tels que définis par la Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ces contrats traiteront de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'apprentissage.

Elle continuera la mise en œuvre des **plans d'actions dans chacun des 18 territoires uniques de solution**, co-présidés par un élu régional et le sous-préfet. Ceci, afin notamment d'adapter en continu l'offre de formation par rapport aux besoins, ainsi que de mieux cibler les actions d'orientation, d'accès à l'emploi et d'aide au recrutement, avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux.

Elle poursuivra la réalisation, **dans chacun des 5 territoires d'expérimentation** (Nord-Loire-Atlantique, Maine-et-Loire Est, Sud-Mayenne, Sud-Sarthe, Vendée-Nord), du **suivi individualisé des 75 entreprises volontaires, afin de leur apporter une réponse globale et coordonnée à leurs difficultés de recrutement**. Les enseignements de cette expérimentation seront tirés, afin d'envisager la généralisation des méthodes et dispositifs ayant fait leurs preuves.

Le déploiement de nouvelles approches du recrutement centrées sur les compétences, en particulier en partenariat avec Pôle emploi s'agissant **de la méthode de recrutement par simulation ainsi que des périodes de mise en situation professionnelle**, sera poursuivi.

Le « Parcours TPME », formation longue (800 heures) d'adaptation à l'emploi spécialement pensée avec Pôle emploi, AGEFOS-PME et la CPME, pour les PME faisant face à d'importantes difficultés de recrutement, sera renforcé en 2020. Plus de 370 personnes auront été formées via ce dispositif en 2019 (le double de la prévision initiale), et 75 % de ses bénéficiaires accèdent directement à l'emploi dans les 3 mois après la fin de l'action.

Le déploiement des « Plateformes de mobilité », expérimenté en Sarthe, doit s'étendre au Maine-et-Loire et à la Loire Atlantique afin que toute la Région soit couverte.

L'aide exceptionnelle à la mobilité et à la formation en faveur des ex-salariés d'ARJOWIGGINS (1 920 000 € d'autorisations d'engagement), décidée lors de la commission permanente du 5 avril 2019, verra sa pleine mise en œuvre.

La mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, se poursuivra. Près de 10 000 places de formation supplémentaires en faveur des demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés seront à mettre en œuvre. Dans ce cadre, l'année verra le lancement, sur chacun des départements de la région, du nouveau dispositif Intégré. Doté de plus de 750 places prévisionnelles par an, il a pour finalité l'insertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi. Il devra permettre, dans un même continuum pédagogique d'acquérir les compétences de base, de définir un projet professionnel, et d'acquérir un premier niveau de qualification.

La refonte du site du Carif-Oref en « www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr », décidée en 2018, sera effective avec la réalisation de plusieurs livrables : notamment **l'ajout d'un espace**

« entreprise » en phase avec la priorité 3 du Plan de bataille pour l'emploi, la possibilité pour un jeune en questionnement sur son avenir de dialoguer et rencontrer directement un professionnel ambassadeur de son métier, avec l'ajout de **« rencontre un pro »**. De même, une **bourse des stages** sera proposée.

S'agissant des formations sanitaires et sociales, en application de la Loi du 5 mars 2014, la Région exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 une nouvelle compétence **d'agrément des formations**. Près de 120 formations et 8 500 apprenants sont directement concernés. **La Région devient autorité organisatrice et son Schéma se voit conférer un caractère prescriptif**. Dans le cadre du PACTE, elle travaillera l'ouverture de **200 places de formation d'aides-soignants supplémentaires**. De nouveaux investissements seront réalisés afin de renforcer la proximité et la qualité des formations, avec, en particulier, **le projet de campus sarthois des formations sanitaires et sociales**.

Au cours de l'année 2020, d'importantes évolutions et charges nouvelles sont à prévoir, qui appellent une vigilance particulière :

- **La nouvelle convention d'assurance chômage**, issue du décret du 29 juillet 2019, restreint les conditions d'accès à l'indemnisation chômage et au rechargement des droits. De ce fait, on peut anticiper que les stagiaires de la formation professionnelle seront davantage rémunérés par la Région au titre de la 6^e partie du code du travail. Le coût financier reste difficile à estimer à ce stade, d'autant que les textes réglementaires régissant l'indemnisation chômage durant la formation ne sont pas encore parus. Il risque de se monter néanmoins à plusieurs millions d'euros. La Région rémunère environ 9 000 stagiaires par an, ce qui génère une dépense de près de 26 M€ par an.
- La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a annoncé le 20 août 2019 une série de mesures en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur qui s'appliqueront à la rentrée de septembre 2019. **Ainsi, l'État a décidé, pour la première fois depuis 3 rentrées, de revaloriser les bourses de 1,1% sur tous les échelons**. Cette mesure s'impose à la Région, qui doit l'appliquer aux 1 500 apprenants en formation sanitaire et sociale auxquels elle verse une bourse. **Cette revalorisation entraîne un surcoût de l'ordre de 35 000 € à 100 000 €** sur un budget de près de 3 800 000 € en autorisations d'engagement. Elle ne fait pas l'objet de compensation de la part de l'État.
- Enfin, l'entrée en formation sanitaire et sociale post bac se faisant désormais via PARCOURSUP, **les Instituts de formation ne perçoivent plus les frais d'inscriptions au concours**. Pour autant, des coûts d'examen des dossiers en vue de leur classement voient le jour. **Ainsi, d'après les comptes 2018 des Instituts, c'est un manque à gagner de près de 600 000 €** par an qui est évalué. La Région a sollicité la compensation de l'État et s'associe à la démarche entreprise par Régions de France en ce sens également. Dans l'attente de la décision de l'État, cette démarche n'est pas compensée.

Soutenir l'apprentissage dans le nouveau cadre fixé par l'État

La Région a largement contribué ces dernières années à la reconnaissance de l'apprentissage dans le grand public, à son développement et à ses résultats. Elle est pourtant à la veille d'être dessaisie de cette compétence majeure.

Le plan de relance engagé en 2016 a créé une mobilisation des acteurs économiques et éducatifs, dont les bénéfices sont tangibles : le nombre d'apprentis a augmenté de 18 % au cours des trois dernières années, et s'apprête à connaître une nouvelle progression à la rentrée 2019 ; les Pays de la Loire sont ainsi devenus la première Région de France pour la proportion d'apprentis parmi les jeunes et parmi la population active ; en concertation avec le monde économique, plus de 400 nouvelles formations ont vu le jour depuis 2016, couvrant une plus large partie du territoire ligérien ; le taux de réussite aux examens des jeunes apprentis est aujourd'hui de 86,8 % dans les CFA régionaux et leur insertion dans l'emploi est de 81,5 % à l'issue de leur formation.

En transférant, à compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion de l'apprentissage aux branches professionnelles et à des OPCO nationaux nouvellement agréés, la réforme issue de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel bouleverse radicalement l'exercice d'une compétence jusque-ici décentralisée et patiemment réglée en proximité avec les acteurs de terrain.

A l'avenir, la loi permettra uniquement à la Région de « contribuer au financement des centres de formation des apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ». À ce titre, la Région pourra « en matière de dépenses de fonctionnement majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage réalisée par les opérateurs de compétences ». L'État lui versera une dotation à cet effet.

En matière de travaux et d'équipements, la Région pourra subventionner les centres dans le cadre d'une dotation versée par l'État.

Il existe encore de fortes incertitudes sur le montant des enveloppes dont disposera la Région pour la mise en œuvre de ces missions. Elles seront connues de manière définitive avec le vote de la Loi de finances pour 2020 et font actuellement l'objet de négociations avec l'État. La Région défend le fait qu'elles doivent être d'un niveau suffisant pour permettre un effet levier. Ces incertitudes ne facilitent pas la définition des futures modalités d'intervention régionale.

Par ailleurs, la réforme prive la Région de la fraction régionale de taxe d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2020. Or, cette fraction comprend une part correspondant à une ancienne dotation de décentralisation couvrant des dépenses de formation continue. Ce financement est évalué à 19,4 M€ en Pays de la Loire. Ce financement ne sera pas compensé en Pays de la Loire car l'État compte retirer aux Régions le montant exact des charges supprimées sous l'effet de la réforme. Or, dans notre région, le montant de ces charges excède la ressource totale allouée par l'État. Cette perte de ressources liée à la formation professionnelle continue impacte le budget régional dans son ensemble.

Dans l'immédiat, conformément aux engagements pris à l'automne 2018, la Région a veillé à maintenir un niveau élevé d'accompagnement des jeunes jusqu'au 31 décembre 2019. Au cours des derniers mois, les différents dispositifs d'aides aux jeunes en CFA ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2019 : équipement professionnel, aide de rentrée, gratuité des manuels scolaires. Le fonds social apprenti a été doublé pour subvenir aux situations les plus critiques durant la période de transition.

Le dispositif de coordination pour l'accueil des apprentis en situation de handicap, conduit en partenariat avec l'Agefiph, est pérennisé et étendu aux bénéficiaires de la formation continue et aux acteurs de l'orientation.

L'effort de soutien aux investissements des centres sera également très important l'an prochain, car de nombreux projets lancés récemment vont se réaliser en 2020.

À travers ces actes concrets, la Région Pays de la Loire entend contribuer à la sécurisation des acteurs de proximité et affirmer sa détermination à soutenir l'apprentissage dans cette phase de transition.

Soutenir et transformer l'économie ligérienne pour favoriser l'emploi local

En 2020, la Région poursuivra les grandes orientations affirmées et déclinées dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La Région a réaffirmé en 2019 son **ambition pour l'industrie**, à travers le soutien à l'excellence du *manufacturing* ligérien : renforcement de l'AMI Industrie du Futur (125 entreprises accompagnées depuis deux ans), accompagnement fort de la démarche *French Fab* en lien avec la French Tech (événement Tech & Fab organisé au Mans le 13 juin, ayant réuni 300 personnes). L'enjeu pour 2020

est de porter et diffuser la dynamique engagée avec l'ensemble des acteurs sur le territoire au bénéfice des entreprises : renforcement du *sourcing* des projets, émergence de nouveaux programmes de progression collective, aides à la modernisation, identification des ressources techniques, appui aux clubs French Fab départementaux, animation de la gouvernance régionale de l'Industrie du Futur. 2020 sera marqué par plusieurs nouvelles initiatives destinées à susciter le croisement Tech&Fab (événement interrégional, AAP croisé, challenge étudiant régional, etc). La Région continuera d'assurer un déploiement dans l'ensemble des territoires en apportant une cohérence d'ensemble, y compris avec l'intégration de démarches nationales telles que Territoires d'industrie, 10 000 accompagnements et l'AAP plateformes d'accélération.

Après avoir réalisé en 2019 **la structuration du réseau Technocampus (régionalisation du suivi des technocampus, mise en réseau des sites, définition d'un socle commun de services), la Région poursuivra en 2020 la réalisation de nouveaux sites (Acoustique, Robotique)** et donnera au réseau un rayonnement accru par un déploiement dès 2020 d'un corpus de communication dédié au réseau régional des Technocampus. Ainsi, le Technocampus Acoustique au Mans fera l'objet du dépôt de son permis de construire et de l'appel d'offres pour désigner les entreprises de travaux. De la même manière, le projet de Technocampus robotique/cobotique à la Roche-sur-Yon sera étendu par la réalisation d'une usine école dédiée à l'intégration robotique. Le projet de Technocampus de l'Electronique à Angers fera l'objet d'un développement en matière d'offre de services et d'accueil d'entreprises.

Afin de donner à voir à l'ensemble des entreprises ligériennes, quel que soit leur degré de connaissance, les ressources disponibles en Pays de la Loire pour **favoriser l'innovation et la compétitivité**, la Région poursuivra en 2020 les mesures du rapport « Ensemble pour innover » adopté au BS de juin 2018, avec notamment le renforcement de l'offre des technopôles sur l'accompagnement des entreprises dans l'innovation centrée utilisateur. La Région reconduira également en 2020 l'Innovation Tour qui a été testé avec succès en 2019.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2020 son **ambition en matière d'accompagnement à l'économie sociale et solidaire**. Elle maintiendra son effort d'acculturation des acteurs du développement économique pour faire connaître aux porteurs de projet concernés les dispositifs d'accompagnement et de financement auxquels ils ont droit. La Région souhaite également renforcer, en étroite collaboration avec la CRESS et les réseaux locaux de l'ESS, l'accompagnement des porteurs de projet en proximité sur l'ensemble du territoire et l'ambition régionale en termes de nouvelles initiatives d'innovation sociale.

En 2018, la Région a défini son ambition maritime et adopté, après une large concertation, un **plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire** dont la mise en œuvre va s'intensifier sur la période 2019-2021 avec un objectif fort de structuration et de développement de la filière. Par ailleurs, suite à l'ouverture par l'État d'un débat sur la gouvernance des ports, la Région a animé en 2018 une réflexion sur les perspectives de développement du grand port maritime de Nantes-Saint Nazaire dont elle va continuer à soutenir les investissements et la dynamique commerciale dans un cadre redéfini.

En 2019, la Région a réalisé une concertation avec les acteurs du commerce, au premier rang desquels les chambres consulaires et les associations de commerçants, dans le but de définir un plan en faveur du commerce du futur. Ce plan sera mis en œuvre dès 2020 avec l'objectif de favoriser la montée en puissance de ce secteur économique face aux grandes mutations : numérique, habitudes de consommation, etc.

Enfin, après des évolutions importantes dans les outils d'aides et les partenariats avec les acteurs, l'action de la Région s'inscrira en 2020 dans **la continuité de la mise en œuvre de schémas et plans pour les secteurs du tourisme et du numérique**.

Dans le domaine de l'internationalisation de l'économie, après le lancement officiel de la **Team France Export Pays de la Loire** en septembre 2019, avec les partenaires que sont la CCI, Business France

et Bpifrance, l'année 2020 devra consolider sa mise en œuvre opérationnelle afin d'accompagner plus d'entreprises à l'export. Comme cela a été rappelé par le 1^{er} ministre et le ministre des affaires étrangères, la Région en sera le pilote avec ses partenaires pour faire évoluer favorablement les chiffres du commerce extérieur dans chaque région. En Pays de la Loire, ce sera au sein du Hub International (État, Business France, Chambres consulaires, CCEF, BPI, douanes, Solutions et Co...) que cette feuille de route internationale - export et invest - sera pilotée. Les Pays de la Loire ont enclenché une dynamique positive au niveau du nombre de PME exportatrices entre 2015 et 2017 mais doivent poursuivre de façon importante les efforts pour combler leur retard en la matière.

Par ailleurs, la Région amplifiera encore les **démarches d'accompagnement et de diagnostic des potentiels à l'export** en repérant de nouvelles entreprises bénéficiaires grâce à la nouvelle organisation CCI-Business France de 13 conseillers internationaux sur l'ensemble de la Région.

Cette équipe poursuivra la promotion et la mise en œuvre du **pack export renforcé en 2019**. Pour rappel, le dispositif RH export a connu sa première année complète de fonctionnement et la demande des entreprises est en nette augmentation. C'est un signe très positif prouvant que les entreprises souhaitent renforcer dans la durée leurs ressources humaines à l'international (près de 40 PME ont recruté un emploi RH export en CDI depuis septembre 2018).

L'**International Week d'octobre 2019**, sera l'occasion de promouvoir cette nouvelle organisation Team France Export Pays de la Loire et la nouvelle plate-forme des solutions à l'international auprès du maximum d'entreprises et de faire la promotion du VIE et des groupements export.

La Région maintiendra, en lien avec ses partenaires économiques, son soutien aux initiatives collectives à l'export et proposera aux entreprises régionales des différentes filières d'excellence un **agenda régional 2020 de missions économiques et de salons internationaux stratégiques** (Aéronautique, automobile, numérique/tech, IAA, pêche, végétal spécialisé, nautisme, industrie du futur, EMR, Santé/bitotech, etc...). Le croisement innovation et international sera toujours au cœur de la stratégie internationale.

Le **« Book 2020, opportunités et tendances à l'international »** sera à nouveau publié en fin d'année, compilant ainsi les orientations pays cibles/filières (y compris Europe, Maghreb et Moyen-Orient), fruit du travail de nos 3 envoyés spéciaux des Pays de la Loire (zone Asie, zone Amérique du Nord, Zone Afrique).

Enfin, la Région poursuivra la mise en œuvre du **contrat de croissance entreprise et inscrira le volet « export » dans ce dernier afin que les entreprises régionales déjà exportatrices deviennent de vraies ambassadrices auprès de leurs pairs.**

Poursuivre les efforts engagés en faveur de l'agriculture ligérienne

Pour l'agriculture, la trajectoire envisagée pour 2020 s'inscrit dans la continuité de celle définie en 2019, qui intègre les orientations de la stratégie Agri-alimentaire 2016-2020 « De notre Terre à notre table » et le programme de développement rural 2014-2020 ainsi que le programme opérationnel FEAMP 2014-2020. Sur la base d'une forte dynamique de projets en 2019, de nouvelles actions sont proposées en 2020 en vue de renforcer certains des six axes de la stratégie régionale.

En premier lieu il s'agit de poursuivre, **les orientations en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire**, premier secteur économique de la région avec 170 000 emplois induits et 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La Région est déterminée à y accompagner la création d'emplois en facilitant l'installation et la transmission, en innovant et en faisant de la formation une priorité. Afin que les filières alimentaires rayonnent au niveau national et international, la Région les accompagnera du local au grand export, pour répondre à la demande de consommateurs aux attentes et habitudes

très diverses. Afin de pérenniser les activités économiques, la Région activera pendant cette période les leviers à sa disposition, dans le cadre de ses compétences, pour protéger l'environnement et les acteurs économiques en difficulté. Enfin, la Région cherchera à fédérer les acteurs des filières alimentaires ligériennes, de l'amont à l'aval.

Suite à la clarification de l'écosystème de l'alimentation et du végétal spécialisé menée en 2018, la Région a soutenu les candidatures des **deux pôles de compétitivité Valorial et Végépolys** dans le cadre de la réforme initiée par l'État (phase 4 des pôles). Les deux pôles ont été relabellisés le 5 février 2019. Suite à sa fusion avec Céréales Vallée (spécialisé dans les grandes cultures et basé à Clermont-Ferrand), Végépolys est devenu Végépolys-Valley. Implanté sur 4 régions (Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Auvergne Rhône Alpes), il couvre toute la chaîne de valeur ce qui en fait un pôle de dimension européenne et mondiale sur le végétal. Sous l'impulsion des Régions, les 2 pôles Valorial et Végépolys-Valley animent la recherche précompétitive agricole et alimentaire du Grand Ouest.

Dans la continuité des réunions départementales d'information sur **l'accompagnement possible en région envers les industries agroalimentaires**, la Région poursuit la mise en œuvre de ses dispositifs. Il s'agit en effet d'une filière stratégique, en raison de son poids économique, de sa fonction structurante de l'activité agricole, de sa répartition homogène sur le territoire régional avec la présence de PME et de grandes entreprises et des possibilités de développement de sa valeur ajoutée sur le territoire. Le secteur combine des investissements lourds, de faibles marges, qui induit une faible capacité d'autofinancement et des fonds propres limités. Pour ces raisons, la Région soutient l'investissement en agroalimentaire, clé du développement, de la productivité et de l'emploi.

En tant qu'autorité de gestion du fonds européen FEADER, la Région gère les budgets régionaux et européens relatifs au soutien à l'investissement des entreprises agroalimentaires. Les enveloppes budgétaires régionale et européenne liées à cette politique s'élèvent à plus de 60 millions d'euros sur la programmation 2014-2020. L'aide régionale a un véritable effet levier sur la réalisation des investissements industriels soutenus. La Région continuera ainsi à accompagner la modernisation des entreprises agroalimentaires (PME, ETI, grands groupes) avec un souci de lien avec les territoires sur lesquelles elles sont implantées.

L'aide régionale à l'investissement en agroalimentaire (ARIAA) est cofinancée par la Région et le fonds européen FEADER. Elle est instruite par les services de la Région. Depuis 2014, plus de 100 projets ont été aidés, impliquant 150 M€ d'investissement sur le territoire et plus de 50 M€ d'aides (2 fois plus qu'entre 2007 et 2013).

L'année 2020 permettra de préparer le FEADER post 2020.

De même, la Région s'engage à **maintenir son effort pour moderniser les exploitations agricoles**. Les filières de l'élevage et du végétal connaissent des mutations profondes liées aux évolutions des marchés mondiaux, aux politiques publiques européennes, aux attentes sociétales (qualité, environnement, santé, bien-être) et aux risques naturels. La Région s'engage à maintenir, au travers des PCAE Élevage et Végétal, son accompagnement à la modernisation des outils de production visant la performance économique, la montée en qualité des processus et des produits, la réduction des intrants, l'autonomie alimentaire, la transition énergétique pour les bâtiments et l'amélioration des conditions de travail. Le dispositif PCAE a rencontré une forte adhésion (975 dossiers aidés en 2018) ; il sera poursuivi pour la dernière année de programmation 2015 - 2020. La Région continuera également à soutenir **l'installation et la transmission** des exploitations agricoles pour renouveler les générations et maintenir le potentiel productif de l'agriculture en Pays de la Loire. L'accompagnement de la transition agroécologique de toutes les agricultures au travers de l'expérimentation, de l'innovation et la diffusion de nouvelles pratiques et connaissances sera encouragé.

La Région s'engagera également en 2020 dans **une stratégie sur la thématique Santé et Alimentation**. Il s'agira dans ce cadre de valoriser les démarches menées par les acteurs régionaux et de

soutenir de nouvelles actions sur cette thématique (sensibilisation sur le lien alimentation et santé, renforcement de la démarche « manger local », démarches en faveur des lycéens/jeunes, des familles et des personnes âgées, etc.).

L'année 2020 verra aussi la poursuite de la **déclinaison de la politique régionale en faveur de l'agriculture biologique** - « Agriculture biologique : la Région s'engage ! » - avec notamment la mise en œuvre de projets en faveur de la structuration des filières pour que les productions développées en Pays de la Loire répondent à la demande croissante des consommateurs.

Le cinquième axe de la stratégie régionale visera à **favoriser la mise en œuvre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**. Le FEAMP vise à soutenir le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation des produits halieutiques. Adopté par la Commission européenne, le programme opérationnel définit les orientations et présente les domaines dans lesquels une aide du FEAMP peut intervenir. Bien que ces mesures soient définies et pilotées au niveau national par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, la gestion de certaines d'entre elles est décentralisée. En Pays de la Loire, la Région est désignée organisme intermédiaire pour gérer par délégation 11 mesures. Une enveloppe du FEAMP de 13,1 millions d'euros lui est attribuée pour accompagner des projets ligériens. Depuis le début de la programmation, 134 dossiers ont été programmés et 10,8 M€ d'aide publique accordée (8 M€ de FEAMP, 2 M€ de la Région, 653 K€ de l'Etat et 120 K€ des Départements). En 2020, la Région continuera d'accompagner l'évolution et la modernisation de ce secteur via le FEAMP. A noter que les dispositifs « aide à l'investissement productif en aquaculture » et « transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture » rencontrent une forte adhésion qui a amené en 2019 à faire un nouveau maquetage en faveur de ces mesures. L'année 2020 permettra de préparer également le FEAMP post 2020.

Enfin, étant donnée son importance économique en lien avec l'environnement, la Région a souhaité se doter d'une **feuille de route stratégique sur la filière bois** qui sera déclinée en 2020.

Au travers d'un Plan régional de soutien à la filière forêt - bois, la Région a souhaité valoriser les atouts de la filière forêt - bois régionale et renforcer sa dynamique au service des entreprises et des territoires. En complément des orientations stratégiques adoptées par le Conseil régional depuis décembre 2015, la Région concrétise ainsi son ambition pour favoriser le développement équilibré de ses filières emblématiques. Cette ambition est accentuée par les enjeux associés à la transition écologique sur lesquels la Région est par ailleurs pleinement engagée. Dans ce double contexte, et compte tenu des multiples services économiques, environnementaux et sociaux produits la filière forêt - bois, la Région s'engage auprès de la filière forêt - bois régionale.

Le Plan régional permet d'enclencher de manière très opérationnelle et d'agir très rapidement au travers d'engagements forts qui traduisent l'ambition de la Région pour cette filière emblématique, de l'amont forestier à l'aval pour la valorisation de la forêt, le renouvellement de la ressource et la mise en œuvre et l'utilisation du bois, quelles que soient ses applications.

Le Plan régional se veut également complémentaire des mesures forestières mises en œuvre dans le cadre du PDRR. Ce Plan régional représente un engagement budgétaire global de 13 M€ sur la période 2019 - 2024 dont 6 M€ de crédits nouveaux.

Répondre aux enjeux éducatifs des lycées et relever le défi démographique

En matière d'éducation, la Région des Pays de la Loire doit faire face à **une poussée démographique** de sa population lycéenne sans précédent. Ce sont 15 300 jeunes supplémentaires qui ont été accueillis entre 2011 et 2017 dans les voies d'enseignement général et technologique.

Cette évolution démographique n'est pas sans conséquence sur les besoins de nos politiques régionales en matière d'éducation. Ceux-ci seront notamment pris en compte jusqu'à la fin de la mandature avec

l'ouverture des deux premiers lycées lancés : Nort-sur-Erdre en 2020 et Saint-Gilles-Croix-de-Vie en 2021 et les extensions des lycées Léonard de Vinci (85) et La Herdrie (44). **Les ouvertures d'Aizenay et Pontchâteau interviendront quant à elles entre 2020 et 2023**. Viendront ensuite les constructions des **deux nouveaux lycées de Saint-Philbert-de-Grand Lieu (2025) et de Vertou (2027)** ainsi que des extensions complémentaires pour conforter les sites existants à Pornic, et Bouaye à horizon 2023. Ainsi, ce sont 120 M€ qui vont être engagés pour accompagner la progression des effectifs dans le Sud Loire dans les prochaines années.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de **la stratégie d'investissement dans les lycées publics (SIL)**, votée par la Région en 2017 : elle prévoit une trajectoire de dépenses de 780 M€ sur la période 2018-2024 pour répondre aux priorités de la mandature : l'urgence démographique, la maintenance du patrimoine existant, la performance énergétique, la sécurité et l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées.

Chaque année, un plan d'actions est présenté lors du budget primitif, identifiant les opérations nouvelles à lancer, au regard des résultats des études capacitaires et démographiques, et des informations recueillies lors des revues de gestion immobilière. La mise en œuvre de cette SIL se fait donc dans la plus totale transparence, en particulier s'agissant des établissements avec lesquels un véritable dialogue de gestion opérationnel a été mis en place (revues de gestion immobilière).

Le budget primitif 2020 continuera de s'inscrire dans cette dynamique.

La Région poursuivra le plan de **modernisation des équipements**. Ainsi, tout en veillant à l'amélioration des conditions de vie et de formation des lycéens, la Région apportera une attention particulière à l'adaptation des équipements aux besoins des formations, notamment professionnelles, sur le territoire régional.

En matière de numérique, l'ambition régionale s'illustrera à travers la poursuite de notre politique de **renouvellement d'équipements informatiques**, de développement des nouveaux usages (BIM, développement du wifi...) et du déploiement du nouvel ENT E-lyco.

En 2019, l'importante concertation menée avec les établissements depuis 3 ans a permis de finaliser la **refonte de la DACF** et de voter son nouveau règlement d'intervention en vue des dotations qui seront effectives à compter de 2020.

Concernant l'enseignement privé, l'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre pour la 3^e année des engagements pris dans le cadre des nouvelles conventions cadres signées avec l'URADEL, l'AREPLAE et la FR-MFR. La **recherche d'une équité entre enseignements public et privé** a conduit à proposer, dès 2018, une revalorisation des forfaits d'externat des lycées privés sous contrat d'association. S'agissant de l'investissement, la Région poursuivra son accompagnement aux projets des établissements privés sous contrat, confrontés aux mêmes problématiques que l'enseignement public, notamment en matière démographique.

Les différents dispositifs d'aides sociales directes visant à l'allègement du budget « rentrée » des familles ont été reconduits pour l'année scolaire 2019-2020 : **gratuité des manuels scolaires, dotation de crédits d'équipement professionnel, fonds social lycéen régional, bourse au mérite** dont les critères d'éligibilité ont été élargis lors des dernières rentrées.

Le financement des nouveaux manuels scolaires induits par la réforme nationale du lycée se traduira par un financement important de la collectivité, (12,8 M€ voté au BP 2019 en avance de phase de la réforme stabilisée au printemps suivant), ainsi qu'un dialogue de gestion renforcé avec les établissements durant l'année pour évaluer au mieux la réalité des besoins.

Le **Pacte éducatif régional**, adopté en 2017, dont l'ambition consiste à accompagner les jeunes dans la réussite et l'insertion professionnelle, qu'ils soient lycéens ou apprentis ligériens. Ce dispositif rencontre un véritable succès puisque près de 47 000 jeunes dont 7 300 apprentis y ont participé.

L'émergence de nouveaux établissements inscrits dans des actions prouve l'intérêt porté aux thématiques régionales. En 2019-2020, ce dispositif comportera un **nouvel axe dédié à la transition écologique et énergétique**. Les **Trophées de l'engagement éducatif et les Ambassadeurs du Civisme** seront reconduits en 2020.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la Région intervient dans ce domaine à travers le **plan « Nouvelle chance pour les décrocheurs »** voté en mars 2017 et le plan régional d'orientation adopté en juin dernier. La Région souhaite favoriser la constitution d'un réseau d'écoles de production en Pays de la Loire, comme une offre alternative de formation selon une pédagogie adaptée, désormais reconnue depuis la loi du 5 août 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ainsi, une **nouvelle Ecole de production** verra le jour à Saumur, confortant ainsi le partenariat entre la Région et la FNEP pour permettre à terme la création de 300 places et l'implantation d'au moins une école par département.

Enfin, l'action régionale s'illustrera aussi, à travers les différents appels à projets en faveur des décrocheurs et actions de soutien en termes d'information/orientation et accompagnement des jeunes en difficulté.

Améliorer le rayonnement des Pays de la Loire dans l'enseignement supérieur et la recherche

L'année 2020, sera marquée par les **travaux d'élaboration du futur Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation**, avec l'objectif de son adoption à la session de juin 2020.

La nouvelle ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche, adoptée fin 2016, a **fixé 4 grandes priorités à l'action régionale**.

En premier lieu, **renforcer les secteurs scientifiques de la région, reconnus pour leur excellence**.

Ce soutien passe par l'investissement dans les projets des femmes et des hommes qui, grâce à leurs talents, font avancer les connaissances scientifiques à l'origine de l'économie de demain.

Cette politique de soutien aux talents cible d'une part, les chercheurs internationalement reconnus, et d'autre part, les jeunes chercheurs à haut potentiel.

Ainsi, le dispositif Connect Talent soutient l'arrivée de chercheurs seniors en Pays de la Loire, afin qu'ils y développent de nouvelles dynamiques de portée mondiale, au bénéfice de la prospérité et de la visibilité de notre territoire. Dans un contexte de recrutement mondialisé, et dans le but de **renforcer la performance de notre territoire en matière d'attractivité**, une évaluation du dispositif Connect Talent a été menée en 2019. **Grâce au retour d'expériences des lauréats, venus du monde entier et installés en région depuis 2015, ce dispositif sera bonifié au cours de l'année 2020.**

Accompagner la nouvelle génération de chercheurs prometteurs est une priorité pour la Région. Les deux nouveaux dispositifs « Étoiles Montantes » et « Pulsar - académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire - » élaborés respectivement, en 2017 et 2019, seront poursuivis en 2020.

L'objectif du dispositif « Étoiles Montantes » est de doper les ambitions de nos chercheurs prometteurs. En soutenant leurs travaux en vue d'une candidature à la compétition européenne de l'ERC (≈ meilleur chercheur en Europe par secteur scientifique), la Région incite ces chercheurs à atteindre, très rapidement, le meilleur niveau et à faire effet levier sur les financements européens de la recherche. **Le dispositif Pulsar, quant à lui, vise à préparer la « relève »** en optimisant le démarrage de carrière des jeunes chercheurs nouvellement recrutés par les grands organismes nationaux (CNRS, INSERM...) et qui s'installent en Pays de la Loire.

A l'échelle collective, la Région investit dans la durée, pour **donner aux chercheurs les moyens d'une recherche compétitive**. Ainsi, grâce au financement continu de la Région aux infrastructures immobilières, équipements scientifiques et aux emplois hautement qualifiés, dans le cadre, entre autres, du CPER et, elle contribue à renforcer notre potentiel académique. L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du futur contrat de projets (CPER), à négocier avec l'Etat et les collectivités locales. Cette priorité se traduira également par un soutien affirmé aux projets d'excellence lauréat des investissements d'Avenir, citons notamment **« NExT » de l'AAP ISITE, le ressourcement scientifique de l'IRT Jules Verne, l'EUR d'acoustique et les éventuels lauréats 2020 des appels en cours**.

La deuxième priorité est concentrée sur **l'accroissement des liens avec les entreprises pour mobiliser les compétences académiques au bénéfice de l'innovation, du développement de l'économie et de l'emploi**. C'est la raison pour laquelle la Région a financé depuis plusieurs années, le programme « RFI » dont le but était le décloisonnement de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des secteurs stratégiques pour notre territoire : santé, matériaux, numérique, électronique, agriculture et agro-alimentaire, végétal, tourisme, EMR...

Parmi ses 12 RFI, la Région souhaite capitaliser sur les réseaux constitués qui ont fait la preuve de leur reconnaissance nationale et internationale et tout particulièrement ceux en mesure de contribuer à la montée en puissance des Technocampus au cœur de la stratégie régionale de développement économique. Car en effet, les dépenses de R&D des entreprises des Pays de la Loire restent en retrait par rapport aux objectifs nationaux (1 % du PIB contre un objectif de 2 %). C'est la raison pour laquelle, l'année 2020 verra **le renforcement des synergies entre les politiques de développement économique et d'enseignement supérieur et de recherche, socle de l'économie de la connaissance**.

Dès 2018 avec l'adoption des mesures « Ensemble pour Innover », la Région a imprimé cette volonté. L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle du nouveau dispositif « ExpR » qui permet une première expérience de recherche industrielle aux étudiants de Master au sein des entreprises régionales. Ce dispositif, doté à présent d'une plateforme en ligne au service de la mise en relation entreprises/étudiants, sera amplifié en 2020. A noter également le lancement du dispositif de chaires industrielles qui entrera pleinement en fonction en 2020. Ainsi des partenariats durables entre entreprises et laboratoires régionaux seront encouragés **pour stimuler à la fois, les transferts de technologies des laboratoires vers le tissu économique régional et nourrir les travaux de recherche de problématiques industrielles**.

Enfin, **l'investissement pour la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle** constitue le dernier volet de notre stratégie, en matière d'enseignement supérieur. Les Pays de la Loire font face à un défi démographique de la population estudiantine, sans précédent et durable. Les dépenses prévues sur la période 2018-2021 **accompagnent donc les investissements structurants** pour :

- amortir le défi démographique,
- **soutenir le développement de l'offre de formation des établissements publics et privés, y compris via de nouveaux usages du numérique,**
- **garantir de bonnes conditions d'accueil des étudiants sur tous les territoires universitaires régionaux.**

En effet, la Région fait de la réussite professionnelle des jeunes une priorité. Ainsi, les modifications législatives intervenues en septembre 2018, prévoient à présent le partage de compétence entre Etat et Région, en matière d'orientation des jeunes. Après le vote de la feuille de route régionale en matière d'orientation votée en juin 2019, l'année 2020 sera consacrée à la mise en œuvre des mesures. La Région soutiendra notamment le projet Etoile, lauréat du PIA « Territoire d'innovation pédagogique », porté conjointement avec les universités, le rectorat et le Carif-Oref, pour une mobilisation de l'enseignement supérieur au profit d'une meilleure orientation des jeunes. A cette occasion, en 2020, **la politique d'accompagnement à la réussite des jeunes sur tous les territoires régionaux (urbains et ruraux), sera amplifiée.**

Enfin, suite aux travaux de la Conférence régionale de l'Enseignement Supérieur (CRESUP) menés en 2019, les partenariats internationaux stratégiques des établissements ligériens seront encouragés et la construction d'une offre de formation d'excellence sera accompagnée pour faire rayonner notre territoire, à l'échelle européenne tout particulièrement.

Le combat pour l'équité territoriale

Soutenir les projets d'investissement locaux dans le cadre de la politique contractuelle 2017 - 2020

Rénovée, simplifiée et mutualisée, adaptée aux situations de chaque territoire, **la politique contractuelle structurée à l'échelle des EPCI se déploie jusqu'en 2020** avec la totalité des contrats adoptés en 2019 pour 180 M€ affectés :

- **60 Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 représentant 68 intercommunalités et 1 commune ;**
- **3 Contrats de Développement Métropolitain (CDM) avec la métropole nantaise et les deux communautés urbaines d'Angers et le Mans.**

L'engagement des projets se fait au fil de l'eau avec une accélération importante en 2019 et d'ici fin 2020. Au 1^{er} septembre 2019, ce sont 345 projets qui ont été engagés pour une aide totale de 51 M€ dont 78 projets au titre de la transition énergétique soit plus de 11 M€.

Par ailleurs, le soutien aux projets des communes rurales se poursuit grâce au Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) doté annuellement de 5 millions d'euros. Ainsi, **depuis mi 2016, 707 communes ont été accompagnées par la Région** dans le cadre du FRDC et du fonds école pour un budget de 29,907 M€ soit près de 51 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

Le Plan régional d'accès à la santé se poursuit avec le déploiement des actions visant à renforcer l'offre de santé en Pays de la Loire afin de préparer l'avenir.

Un accompagnement spécifique en partenariat étroit avec l'ARS, les élus locaux et les professionnels de santé est proposé aux territoires de la Région les plus concernés dans leur recherche d'installation et de maintien de professionnels de santé de premier recours. Cet accompagnement se fait sur mesure en fonction du besoin du territoire, comme en 2019 sur le secteur de la CC du val de Braye et de l'Anille de février à avril 2019 : une quarantaine d'acteurs locaux mobilisés (élus, professionnels) afin de déterminer des pistes concrètes pour le territoire.

De plus, la Région poursuivra son soutien aux projets de santé à l'investissement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), avec 2020 une accélération des demandes de soutien, et répondra également aux situations d'urgence des petites communes. 22 MSP ont été soutenues depuis 2016 (5,4 M€ de soutien régional) et ont permis l'installation de 213 professionnels. La Région est ainsi le premier financeur des maîtres d'ouvrage publics dans ce domaine.

D'autres mesures essentielles seront mises en œuvre avec la poursuite du soutien à l'ingénierie des projets locaux de santé, le déploiement du fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé ou des actions de sensibilisation auprès des étudiants en médecine pour favoriser leur installation en milieu rural.

En 2020 le déploiement du Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes, adopté en juin 2017, se poursuivra pleinement afin de contribuer à l'éducation et à la santé de ce public prioritaire pour la Région. Il concerne en premier lieu les lycéens et les apprentis en développant des actions de prévention et d'éducation à la santé efficaces, mises en œuvre par des acteurs qualifiés et reconnus, tant par la Région que par l'Agence régionale de santé.

Lancé à l'automne 2018, le e.pass santé permet aux jeunes Ligériens de rencontrer des professionnels de santé de façon anonyme et gratuite afin d'obtenir des conseils sur toutes questions de santé afin d'inciter les jeunes à adopter un comportement favorable à leur santé et la prévention des addictions (tabac, alcool, alimentation, stress, dépistage, contraception...). Mi-2019, 1300 partenaires ont intégré le dispositif. Près de 8500 pass ont été demandés et 2600 activés.

Définir des orientations stratégiques pour l'avenir des Pays de la Loire

Depuis le printemps 2017, la Région des Pays de la Loire a entamé un large processus de concertation pour élaborer son nouveau schéma régional d'aménagement issu de la loi NOTRe, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), qui comporte un caractère intégrateur de schémas sectoriels et un caractère prescriptif sur trois grands domaines consacrant le chef de filât de la Région : aménagement du territoire, environnement et transports.

La décision du gouvernement d'abandonner le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, infrastructure majeure de désenclavement des Pays de la Loire, est venue suspendre le processus d'élaboration, avec la demande acceptée par l'État, d'un report de l'adoption du SRADDET à la fin 2020. Ce report a permis de mener en 2019 une démarche prospective à 360 degrés pour reconstruire collectivement une vision partagée de notre avenir : « Ma région 2050 ».

Cette démarche prospective territoriale, toujours en cours, a permis de recueillir au cours du 1^{er} semestre, de nombreuses et très riches contributions de la société civile (près de 5 000 contributions sur la 1^{re} phase de consultation sur le site internet), du CESER (rapport de juin 2019 « L'avenir se construit aujourd'hui » qui sera notamment suivi de contributions spécifiques sur l'énergie et l'industrie du futur), de la CCIR (« Visions territoriales 2050 selon le monde économique ») et du MEDEF (« Pays de la Loire une région-rive »). De multiples rencontres individuelles et collectives ont été organisées au plan régional, national et international avec des experts, des acteurs de la société civile organisée et les élus locaux au travers notamment de 5 rencontres départementales au printemps qui ont rassemblé près de 500 participants.

Ces contributions sont venues alimenter le diagnostic prospectif du schéma régional d'aménagement ainsi que les objectifs de la stratégie régionale. Ces objectifs avec les projets de règles afférents sont en cours de concertation avec les acteurs sectoriels et avec les intercommunalités et établissements publics dont les documents de planification (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat Air Énergie Territorial et Charte de Parc Naturel Régional) seront orientés par le futur schéma.

Le calendrier prévisionnel envisage l'arrêt du projet du schéma au printemps 2020, avant la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique précédant son adoption.

Rapprocher les politiques européennes au bénéfice des projets ligériens

Sur le plan européen, la stratégie de la Région s'inscrit dans le cadre de la feuille de route adoptée par l'assemblée régionale en octobre 2016 « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ». Elle

comprend deux volets distincts :

- Une **action européenne régionale** ;
- La **mise en œuvre des programmes de la politique européenne de cohésion** confiés à la Région au titre de la période 2014-2020.

L'action européenne de la Région revêt trois dimensions complémentaires :

- Une **stratégie d'influence auprès des institutions de l'Union européenne** avec une attention particulière pour les enjeux maritimes et les coopérations entre les régions et les collectivités côtières de la façade atlantique ;
- Une **action de promotion et de valorisation de l'action européenne** au plus près des citoyens ;
- Une **démarche proactive de recherche de financements européens** pour la réalisation de projets de coopération concourant à la compétitivité et à l'équilibre des territoires ligériens.

Les moyens alloués (crédits régionaux) à ces thématiques se répartissent ainsi :

- 45 % des montants proposés concourent à la stratégie d'influence de la Région et de ses partenaires, au travers du financement de l'activité du bureau de représentation à Bruxelles et des actions relatives à la Commission Arc Atlantique ;
- 50 % des montants proposés visent à la promotion et la valorisation de l'action européenne, au travers de financements apportés aux acteurs à vocation européenne, notamment les Maisons de l'Europe, d'actions de communication, permettant de renforcer l'accès à l'information sur les institutions européennes (action « Jeunes Ligériens, citoyens en Europe ») et du dispositif Cap Europe permettant la subvention d'actions d'information européenne ;
- 6 % des montants proposés visent à renforcer l'accès à l'information des opérateurs ligériens et à favoriser le montage de projets de coopération dans le cadre des programmes INTERREG Europe, Nord-Ouest Europe et Espace Atlantique ou des programmes sectoriels de l'Union européenne, soit dans le cadre du dispositif d'aide à l'émergence et au montage de projets ACE 2020.

Il s'y ajoute un projet CLIPPER dédié aux industries maritimes relevant du programme de coopération INTERREG Europe dont la Région assure le portage pour le compte d'un partenariat européen. Ce projet d'une durée de 4 ans fait l'objet d'un financement sur crédits européens à hauteur de 85 % des dépenses éligibles.

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020, la Région est l'autorité de gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen), du programme de développement rural régional FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du programme national FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Elle est responsable dans ce contexte de la mise en œuvre de près de 90 % des **Fonds européens structurels d'investissement alloués aux Pays de la Loire pour la période 2014-2020**. Il lui revient d'assurer la pleine consommation des dotations disponibles, **soit un montant global de 855 M€** ainsi réparti :

- 302,7 M€ pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour soutenir l'innovation, les petites et moyennes entreprises (PME), la transition énergétique, l'intermodalité...
- 76,2 M€ pour le Fonds social européen (FSE) dans le but d'améliorer le taux d'emploi notamment en soutenant l'orientation, la formation, l'apprentissage...
- 461,1 M€ pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en faveur de l'évolution des pratiques agricoles et de la filière agroalimentaire.
- 14,5 M€ pour les mesures régionalisées (FEAMP), en faveur de la transformation de la pêche et du développement de l'aquaculture.

De plus, 108 M€, soit 63 M€ de FEDER (les investissements territoriaux intégrés) et 45 M€ de FEADER (la mesure LEADER), sont consacrés directement l'approche territoriale pour la mise en œuvre de stratégies locales, au plus proche du terrain.

Conformément au cadre réglementaire applicable, ces montants devront être entièrement consommés (payés) avant le 31 décembre 2023. Des trajectoires annuelles de consommation sont ainsi établies sur la période d'exécution des programmes, selon les spécificités de chaque fonds. Ces prévisions sont actualisées au regard des avancées réalisées et des perspectives de programmation de nouvelles dépenses, jusqu'à saturation des dotations et dans le respect des échéanciers d'engagement et de paiement de l'Union européenne. Elles prennent en compte également la nécessité d'anticiper la fin de gestion des programmes 2014-2020 pour permettre à la Région d'être en capacité de débiter les programmes 2021-2027 dès 2021 avec le moins possible de dossiers 2014-2020 à clôturer.

Adopter une stratégie de développement du réseau de transport régional

L'étude mobilité sur l'ensemble de la région, engagée en juillet 2018, va aboutir fin 2019. Ses conclusions vont permettre d'élaborer un nouveau schéma régional de transports définissant la stratégie de développement des transports régionaux à horizon 2030. L'adoption de ce schéma est prévue lors de la session plénière de mars 2020.

L'année 2020 sera aussi marquée par la revoyure de la convention Région - SNCF devant fixer notamment la trajectoire économique pluriannuelle sur la dernière partie de la convention (2021-2023). Un montant de 155,5 M€ est prévu pour assurer l'équilibre d'exploitation du réseau TER en 2020.

Des opérations importantes seront aussi engagées sur une série du parc de matériel roulant ferroviaire afin de procéder à la rénovation mi-vie des automotrices concernées (les ZTER). Un montant de 52,5 M€ y sera consacré en AP (10 M€ en CP).

Les travaux préparatoires à l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire régional vont se poursuivre. Après le lancement en avril dernier d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), démarche de sourcing destinée à recueillir les intentions et les préconisations des opérateurs économiques susceptibles de concourir aux services ferroviaires régionaux. Sept contributions ont été reçues début août à cet AMI (les opérateurs Arriva, RATP Dev, Transdev et SNCF Mobilités, le constructeur Alstom, le loueur Alpha Trains et le conseil en management de flotte Centrus). Des auditions de chacun des opérateurs ont été assurées mi-septembre.

La démarche a permis de recueillir de nombreuses informations et de préciser le positionnement des acteurs ferroviaires entendus dans la perspective de l'ouverture à la concurrence ligérienne.

En 2020, le recrutement d'une AMO permettra de finaliser l'identification de l'allotissement et l'élaboration du calendrier d'ouverture (avec l'objectif de publier l'avis de pré-information au JOUE du premier lot début 2020) et l'élaboration de l'appel d'offres devant être lancé au premier semestre 2021. Elle travaillera aussi sur la revoyure de la Convention avec SNCF Mobilités.

Au titre des transports transférés à la Région en 2017 suite à la Loi NOTRe, il s'agira de procéder au renouvellement de la DSP des lignes routières régionales historiques en Vendée (8,12 M€ en AE pour 7 ans à compter de décembre 2020, 1,17 M€ en CF). Il s'agira aussi de renouveler la DSP en Sarthe et les marchés de lignes régulières en Mayenne, qui prévoient la mise en place de véhicules à motorisations alternatives.

En matière de transports scolaires, l'année 2019 a été une année de transition vers un nouveau dispositif harmonisé à l'échelle régionale. L'année 2020 sera l'année de la stabilisation et de la montée en puissance de ce réseau régional.

Après la Loi NOTRe, la future Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui devrait être promulguée d'ici la fin de l'année 2019, après son vote en seconde lecture à l'Assemblée Nationale le 17 septembre, va modifier substantiellement la gouvernance de la mobilité, en proposant aux EPCI de se saisir de cette compétence. La Région a fortement accru son rôle en la matière depuis les transferts des compétences départementales de 2017. Elle souhaite conforter son rôle d'AOM et entend se positionner comme un chef de file des mobilités sur son ressort territorial tout en restant à l'écoute des EPCI pour adapter son offre à leurs besoins. Pour assurer cette co-construction du réseau, les « contrats opérationnels de mobilité » introduits par la LOM semblent constituer un outil adapté pour mener des plans d'actions partagés entre la Région et les territoires, à l'échelle de bassins de mobilité.

En ce qui concerne les infrastructures ferroviaires, des opérations vont se poursuivre et être engagées, notamment pour mettre en œuvre le contrat d'avenir signé début 2019. Plusieurs d'entre elles traduisent la volonté de la Région de moderniser les lignes existantes afin de maintenir leur pérennité et leurs performances.

Ainsi, les travaux de modernisation de l'axe Nantes - Bordeaux, sur la section La Roche-sur-Yon - La Rochelle vont être lancés. Les travaux préparatoires pour le chantier de rénovation de la ligne Retiers - Châteaubriant seront engagés et ceux de la première phase sur l'axe Alençon - Le Mans réalisés (entre septembre et décembre).

Les études préliminaires sur la ligne La Roche-sur-Yon - Bressuire afin de préciser la nature des travaux, leur montant et le calendrier, vont aussi être réalisées dans la mesure où cette ligne, elle-aussi, est affectée par un état de vétusté prononcé.

L'opération de contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges se poursuivra. Il s'agit d'une opération majeure pour assurer le développement de l'activité de la raffinerie, vitale pour l'économie de la basse Loire et le trafic du Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire.

L'opération Massy - Valenton sera relancée après plusieurs années de suspension suite à un incendie sur des installations électriques qui ont conduit à stopper l'avancement du chantier.

En ce qui concerne les infrastructures routières, la Région poursuivra la mise en œuvre du plan routier en soutien des conseils départementaux. Au-delà des opérations en cours telles que la réalisation des échangeurs de Viais et de Connerré, la mise en 2x2 voies de l'axe La Roche-sur-Yon - Challans, le contournement nord de Château-Gontier et la déviation de Saumur, huit nouvelles opérations devraient être engagées.

Quant à l'étude exploratoire portant sur l'analyse d'un nouveau franchissement de la Loire, celle-ci arrivera à son terme à la fin du printemps 2020. Il conviendra dès lors de définir avec les partenaires les modalités de poursuite des études selon les conclusions apportées.

La procédure de remplacement du navire *Insula Oya II* sera poursuivie. Les candidats retenus dans le cadre du premier tour du Dialogue Compétitif seront auditionnés fin janvier. Le calendrier doit permettre de notifier le marché au chantier naval retenu en fin d'année 2020.

Pour les investissements dans les gares et l'intermodalité, 2020 sera marquée par l'engagement financier auprès de SNCF Réseau pour la convention des travaux de la nouvelle gare du Mans Hôpital et le lancement des études préliminaires du nœud ferroviaire de la gare de Nantes (refonte de la signalisation et du plan de voie), la poursuite de la réalisation de la nouvelle gare de Nantes et de ses abords avec l'engagement des travaux des espaces publics au sud.

La poursuite de la mise en accessibilité du réseau ALEOP (gares, points d'arrêt routiers) pour les personnes à mobilité réduite sera bien évidemment prolongée.

Enfin, l'année 2020 verra aboutir les conclusions de l'étude en cours, menée dans le cadre d'un partenariat entre Nantes Métropole, la Région et l'Etat, relative à la définition d'un schéma directeur d'accessibilité en transport en commun de la plate-forme aéroportuaire Nantes Atlantique.

Renforcer la connexion fixe et mobile dans les territoires

Au niveau national, les quatre derniers trimestres ont été marqués par une accélération des travaux de déploiement de la fibre optique, sur tout le territoire français : 3,9 millions de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au deuxième trimestre 2019, soit 37 % de plus que sur la même période de l'année précédente. Ainsi, au 30 juin 2019, 15,58 millions de locaux étaient éligibles aux offres Fibre optique de bout en bout.

Au niveau de la Région des Pays de la Loire, la même accélération des déploiements est constatée : 610 600 locaux sont désormais raccordables à la fibre, ce qui représente une augmentation de près de 45 % en un an. Cette progression intègre les déploiements réalisés par les différents réseaux d'initiative privée départementaux. La Région va donc poursuivre son soutien auprès des maîtres d'ouvrages départementaux. En 2020, la totalité des départements auront contractualisé avec des opérateurs en vue de couvrir intégralement le territoire régional en fibre optique. Ainsi la Région a prévu de soutenir les deux départements concernés par la mise en place en 2020 de leurs secondes phases de déploiement, à savoir la Loire Atlantique et la Vendée.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la Région coordonne le dispositif couverture ciblée (New Deal) qui vise à assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes et où en conséquence un besoin spécifique d'aménagement du territoire a été identifié. Ainsi, 52 nouveaux pylônes de téléphonie mobile ont d'ores et déjà été identifiés sur les territoires dans le cadre de ce dispositif, financés en totalité par les opérateurs, dans des secteurs définis par les collectivités publiques. Enfin, afin de disposer d'informations récentes et fiables, la Région poursuivra le financement d'études sur la qualité de la couverture mobile, dans le cadre de la contribution statutaire versée au Centre de Ressources Gigalis.

Encourager la transition énergétique des Pays de la Loire

La Région va poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE) adoptée en décembre 2016. La mise en œuvre des 52 engagements de la Région structurés autour de cinq piliers thématiques va se poursuivre. Parmi les actions phares de 2020 figurent : le **déploiement de la SEM croissance verte, la mise en œuvre opérationnelle et l'évaluation des premiers projets SMILE** (programme interrégional mené avec la Région Bretagne).

La Région a l'ambition de se doter d'un **plan régional sur l'hydrogène**, pour amplifier le déploiement des projets et la dynamique mise en place par la Trajectoire hydrogène. Ce plan va permettre de basculer de l'expérimentation au déploiement de l'hydrogène, et de lui donner sa place dans le mix énergétique des Pays de la Loire. En s'appuyant sur les atouts régionaux, il affirmera les ambitions régionales et permettra de soutenir les premiers projets territoriaux dès 2020.

La poursuite de la **rénovation du patrimoine bâti** avec une prise en compte de la performance énergétique sera un axe fort. En effet, la Région a informé le Préfet de Région de sa volonté d'élaborer un **Programme régional d'efficacité énergétique (PREE)** comme le lui permet la loi de 2015 sur la transition énergétique et la croissance verte. Ce travail, mené en concertation avec tous les acteurs du bâtiment et du logement, permettra de définir les modalités d'accompagnement de la rénovation énergétique chez les particuliers, les bâtiments publics et le petit tertiaire. Il permettra également, en lien avec le dispositif de l'Etat nommé **Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE)**, d'accélérer le déploiement de plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE), complémentaire du rôle de la SEM croissance verte dans ce dispositif.

Préserver la qualité de vie des Ligériens en protégeant leur environnement

Sujet de préoccupation, la qualité de l'eau en Pays de la Loire est dégradée, avec seulement 11 % de nos cours d'eau en bon état écologique. La majorité régionale a affirmé mi 2017 son engagement pour mener une action volontariste dans ce domaine. Elle renforce encore cet engagement en demandant la mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, mission qui devrait lui être attribuée début 2020.

De plus, l'année 2020 sera marquée par l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau avec l'État tel qu'annoncé dans le contrat d'Avenir, dont une des actions consistera en la mise en place d'un contrat unique pour l'eau, réunion des CRBV et des contrats territoriaux de l'Agence. 2020 verra également la mise en œuvre d'une nouvelle convention entre la Région et l'Agence de l'eau de l'eau Loire Bretagne.

En ce qui concerne la Loire, **la Région va poursuivre son engagement au travers du contrat Loire**, en soutenant les études afin de permettre la réalisation des travaux de rééquilibrage du lit de la Loire en 2021.

Enfin, le programme **LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU)**, élaboré avec les nombreux partenaires de l'eau, après un premier refus sera redéposé à la commission européenne en mars 2020, afin de permettre de mobiliser un cofinancement européen de 60 % pour un certain nombre d'opération pilotes destinées à restaurer la qualité de l'eau.

La Région a par ailleurs vu ses compétences s'élargir de manière significative dans le domaine environnemental, notamment suite à la loi NOTRe. Ainsi, elle a **élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire**. De premières actions marquantes ont déjà été mises en place en 2019. Elles seront poursuivies et amplifiées en 2020 (structuration d'un observatoire des déchets, lancement d'un nouvel appel à projets économie circulaire,...). En particulier, la Région souhaite lancer à cette session d'octobre une initiative pour aller plus loin dans la réduction et le recyclage des plastiques.

Également, en tant que chef de file, **la Région a élaboré en 2018 une stratégie régionale de biodiversité**. En 2020, l'enjeu sera sa mise en œuvre, avec quelques actions phares telles que la formalisation d'un partenariat avec l'Agence française de la biodiversité et l'État, la poursuite du déploiement du dispositif « territoires engagés pour la nature » et le déploiement de « entreprises engagées pour la nature ». L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal...

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire poursuivra en 2020 le travail engagé sur les impacts du changement climatique en Pays de la Loire, et les suites à donner : partage avec les acteurs régionaux des résultats de l'étude, mise en place d'un groupe d'experts régionaux sur le climat.

Mettre en œuvre une stratégie culturelle lisible, organisée autour de principes directeurs forts

La Région des Pays de la Loire s'est dotée d'une **stratégie culturelle en 2017**. Par ce texte socle, elle affirme des principes d'intervention clairs, transparents et lisibles pour les Ligériens et les acteurs du monde culturel. Chacun peut donc solliciter le soutien de la collectivité en connaissance de cause. De

nombreux acteurs, déjà partenaires de la Région ou non, ont d'ailleurs sollicité la collectivité dans le cadre des mesures de cette nouvelle stratégie.

La Région entend réaffirmer quatre axes forts pour l'avenir :

1. Concilier transmission et culture du XXI^e siècle : son souhait est d'encourager l'accès des jeunes générations à l'enseignement supérieur dans la filière culturelle et à se familiariser avec la diversité de la création actuelle. Cette préoccupation irrigue différentes orientations de la politique culturelle. Le rapprochement entre les savoir-faire des entreprises, les écoles d'enseignement supérieur et les artistes, vecteur d'innovation et de nouveaux métiers, offre aussi une ouverture sur la culture du XXI^e siècle. L'évènement **Culture au futur** par exemple, sera une véritable vitrine des actions croisées entre le monde économique, culturel et enseignement supérieur.

2. Diversifier les interventions à travers les nouveaux dispositifs, en initiant une logique de projets avec les lieux et les acteurs. La Région souhaite faire place à de nouveaux entrants dans toutes les esthétiques et tous les territoires, notamment dans le spectacle vivant, mais aussi aider les grands opérateurs et partenaires régionaux (l'ONPL, Angers Nantes Opéra, Les Arts florissants, Centre national de la danse contemporaine, etc.) à rayonner partout dans les territoires et développer notre coopération interrégionale avec la Bretagne et la Normandie.

3. Poursuivre une ambitieuse politique d'investissement : la Région doit préparer l'avenir culturel des Pays de la Loire, en lien avec les autres collectivités. L'accompagnement des associations et collectivités pour les ateliers d'artistes, l'aménagement de lieux de travail, l'acquisition de matériels et les équipements culturels seront poursuivis. En témoignent l'Espace Mayenne, la Libre Usine de Nantes, **l'ouverture du Musée d'art moderne de Fontevraud - collections nationales Martine et Léon Cligman**, qui bénéficie de l'appellation « Musée de France », et qui dévoilera à un large public le regard d'un couple d'amateurs éclairés de la seconde moitié du XX^e siècle à travers 900 œuvres d'art exceptionnelles. **Le FRAC** des Pays de la Loire, co-financé par la Région et l'État fera l'objet d'une ambition renouvelée. La création d'un nouveau site, à Nantes, au sein du Quartier de la création, confirmera la place et le rayonnement de cet acteur majeur de l'art contemporain, tant auprès des publics et que des artistes.

4. Poursuivre l'accompagnement culturel des territoires à travers les appels à projets patrimoine, le maillage des expositions, des conférences et des publications de l'inventaire du patrimoine sur tout le territoire régional, le Fonds de développement culturel territorial, le financement de l'ingénierie nécessaire à l'écriture des projets culturels de territoire et la mise en œuvre du volet culturel de l'ambition maritime régionale avec notamment l'organisation du **Festival Loire et Océan**, le **musée virtuel de la mer** permettant de vivre des « expériences maritimes », pour faire des atouts littoraux de la Région, de véritables leviers de développement, l'édition d'un ouvrage de synthèse et abondamment illustré sur **l'histoire maritime des Pays de la Loire**, et les **deux parcours culturels** dédiés l'un aux **Plantagenêts** et l'autre aux **jardins remarquables** des Pays de la Loire.

Une politique sportive ambitieuse

Le champ sportif est de plus en plus ouvert à de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux et les transformations en cours ont inévitablement un impact sur la politique sportive régionale. A travers le soutien aux ligues et comités régionaux la Région **accompagne les évolutions des pratiques sportives** telles que le sport-santé, le sport en entreprise, la pratique des personnes en situation de handicap et celle émanant de nouveaux publics : femmes, seniors, salariés, malades, etc... La collectivité

intègre aussi la dimension sportive comme vecteur de développement économique et social durable, notamment en termes d'attractivité territoriale et touristique par le soutien aux grands événements : **Vendée Globe, Solitaire du Figaro, 24H du Mans, Jumping de la Baule, Mondial du Lion...**

En matière de sport de haut niveau la Région soutient les structures d'entraînement fédérales et les clubs tout en accompagnant les athlètes, à titre individuel, vers l'excellence. À l'approche des Jeux de Tokyo 2020, **le dispositif « Groupe Elite » d'aide à la préparation olympique et paralympique** sera renforcé.

Dans la perspective des Jeux de Paris en 2024, c'est **un projet ambitieux qui doit être pensé dès aujourd'hui, à travers le label national « Terre de Jeux »**, pour apporter un bénéfice et un impact positif de cet événement sur le territoire et pour tous les ligériens. **La construction du nouveau Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)** dans la métropole nantaise, à l'été 2021, s'inscrit aussi dans l'objectif d'en faire un centre de préparation aux Jeux. Au-delà, la Région travaille, avec la direction du CREPS, à un positionnement innovant de cet établissement pour affirmer sa différence et orienter son futur développement.

La nouvelle gouvernance du sport, voulue au niveau national, marque un changement de stratégie dans la conduite de la politique sportive en France. La Conférence Régionale Consultative du Sport (CRCS), installée en Pays de la Loire sous l'impulsion de la Région, de l'Etat (DRDJSCS) et du mouvement sportif via le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), constitue déjà un modèle de gouvernance partagée entre tous les acteurs du sport ligérien. Cette évolution dans le monde de la gouvernance va avoir des conséquences au niveau local qu'il conviendra d'accompagner afin de favoriser la coordination des uns et des autres.

Enfin pour la Région, le sport est important comme élément de structuration et de développement des territoires. Ainsi elle accompagne la création ou la rénovation d'équipements sportifs structurants tels que l'Espace Mayenne au titre du programme des équipements structurants d'intérêt régional (ESIR).

Faire du bénévolat et de la solidarité des priorités régionales

La Région a revu ses politiques de façon à **renforcer son soutien aux porteurs de projets, à diversifier les bénéficiaires, à permettre aux associations les plus éloignées des centres de décision de présenter des dossiers** en réponse aux appels à projet liés à la jeunesse et aux solidarités. Il faut souligner que **le nombre d'associations aidées par la Région dans ces secteurs a été multiplié par trois en deux ans**. La Région porte une attention toute particulière à l'animation de la vie associative en région et, après avoir organisé les premiers rendez-vous de la vie associative au premier semestre 2019, elle va adopter un **plan d'actions** ambitieux pour soutenir les associations, promouvoir et diffuser la culture du bénévolat. Dans ce cadre, la **première conférence régionale pour la vie associative** sera lancée prochainement. Grâce à la **fondation régionale pour le bénévolat**, la Région mobilisera de nouvelles ressources sur le territoire pour emporter, davantage encore, l'adhésion des Ligériens aux principes mêmes qui prévalent dans les missions liées au bénévolat. La Région a bien l'intention de continuer à se mobiliser pour ses bénévoles en valorisant leur engagement, comme c'est le cas depuis 4 ans, lors de grands événements sportifs.

Elle maintiendra son soutien aux actions d'envergure régionales portées par des associations reconnues pour la qualité de leur travail et leur capacité à développer des partenariats structurants (le mouvement associatif, l'Uriopss, Lazare, la FRCIDFF, l'URSF, la FAS, Médecins du monde, Aurore, Resonantes...). Forte de son action de proximité, réalisée en 2019 auprès des associations locales œuvrant, notamment dans les zones rurales, la Région s'est engagée dans une grande consultation du monde associatif.

Le **fonds égalité / solidarités** adopté en 2017, permet à la Région de réaffirmer son soutien aux projets ciblant le **développement des solidarités** et **l'aide d'urgence** ainsi que la promotion de

l'égalité femme-homme, incluant notamment **la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes**. Après une montée en puissance importante du dispositif entre 2017 et 2019, afin de répondre aux besoins des associations dans ce domaine, il est proposé de maintenir une enveloppe importante pour poursuivre la structuration des actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre la grande précarité sur l'ensemble du territoire régional.

De manière spécifique, la Région contribue chaque année au développement et à l'animation d'un **observatoire régional des violences faites aux femmes** porté par l'Union régionale solidarité femme qu'elle soutient avec constance. Elle se démarque également en soutenant des projets très innovants, tels ceux de Resonantes, le carillon, Logement fraternité ou bien l'initiative de maillage territorial au sein de deux territoires ruraux en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Innover pour et avec les jeunes Ligériens

L'appel à projets jeunesse, lancé en février 2017, connaît un grand succès et permet de **valoriser la prise de responsabilités des jeunes** dans le cadre de leur engagement bénévole. Il cible plus particulièrement les actions impulsées par eux ou portées par des structures dans lesquelles ceux-ci prennent toute leur place.

La Région des Pays de la Loire est la première à proposer un **pass culture sport entièrement dématérialisé** en France. Très simple à utiliser, accessible depuis un site web et une application mobile, cet e.pass fonctionne comme un portefeuille numérique. Pour huit euros, il offre plus de 130 € de crédits valables auprès de partenaires situés dans les cinq départements de la région, ainsi que le financement jusqu'à quatre sorties scolaires. Cet e.pass culture sport est proposé à tous les Ligériens âgés entre 15 et 19 ans, et tous les jeunes inscrits dans un lycée, un CFA, une MFR ou un IME des Pays de la Loire, quel que soit leur âge. Pour sa première année, le nouveau e.pass culture sport a profité à près de 45 000 jeunes. Les partenariats se multiplient et l'appropriation de ce nouvel outil innovant se confirme, facilitant la découverte culturelle et sportive des jeunes Ligériens.

Le combat pour l'efficacité régionale

Dans une société en pleine mutation, où nos concitoyens sont légitimement de plus en plus exigeants à l'égard de la puissance publique, il est apportant de réaffirmer une éthique de responsabilité de service public régional.

Il s'agit donc de pérenniser les efforts de gestion réalisés depuis 4 ans et de promouvoir une nouvelle gestion publique, transparente et responsable.

En interne à la collectivité, il s'agit de construire, avec les agents de la collectivité, une administration régionale moderne, innovante, qui réalise sa transformation numérique et cherche à bâtir un service public de proximité, simplifié, qui réponde aux attentes des usagers. Ce sont les objectifs qui ont été retenus dans le cadre du projet d'administration régionale « FAIRE ensemble » adopté à l'été 2019 après plus d'un an et demi de concertation avec l'ensemble des agents (siège, antennes, lycées) de la collectivité régionale. Sa déclinaison sera poursuivie en 2020 et dans les prochaines années avec constance.

Prolonger et amplifier l'engagement en faveur de la transformation numérique en 2020

La Région des Pays de la Loire s'est fixé l'objectif d'accélérer sa transition numérique.

Trois grands axes structurent cette ambition :

- Sécuriser nos outils et nos pratiques ;
- Faciliter le travail des agents et la vie des usagers ;
- Davantage fiabiliser et mieux exploiter les données.

En 2020, un effort important sera effectué sur la sécurisation du système d'information : lutte contre la cybercriminalité, collaboration avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), adoption du référentiel de sécurité de l'ANSSI (7 pratiques, 40 mesures). Par ailleurs, une cartographie des risques des systèmes d'information sera effective, conformément aux exigences de sécurité de la démarche de certification.

De plus, pour faciliter le travail des agents et la vie des usagers, la Région poursuivra la dématérialisation des processus internes de la collectivité. Ces actions conduiront à moderniser et fiabiliser l'environnement numérique du Conseil régional.

A cet égard, des outils métiers transverses comme la gestion du personnel, des finances, du courrier, du transport régional mais aussi des outils verticaux, en soutien des politiques publiques, comme la gestion de l'orientation, la gestion des fonds européens, feront l'objet, en 2020, d'une modernisation.

En outre, un effort conséquent sera poursuivi sur le développement des téléprocédures pour l'octroi des aides et des subventions et la mise en œuvre d'un système de gestion des documents dématérialisés (GED).

La transformation numérique de la Région s'accompagne également du développement de nouveaux services web, notamment les dispositifs d'inscription en ligne pour le Transport Scolaire ou les politiques publiques à destination des jeunes ligériens (Pass Orientation).

Par ailleurs, la Région renforce le développement de sa stratégie de la donnée avec l'ouverture de ses jeux de données (open data) en partenariat avec toutes les collectivités infrarégionales et la facilitation des échanges avec les usagers via des outils de gestion de la relation client (GRU). Enfin, les systèmes d'information s'appuieront sur la construction de référentiels de données fiabilisées (Master Data Management, MDM), socle indispensable pour garantir la plus grande fiabilité des données.

Poursuivre les travaux relatifs à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes publics régionaux

Conformément au calendrier de préparation à la certification, l'année 2019 a été marquée par la restitution des diagnostics 2018 établis par la Cour des comptes en séance du Conseil régional de juin et la publication du bilan intermédiaire de l'expérimentation de la Cour remis au Gouvernement pour présentation au Parlement.

La Cour des comptes souligne à l'issue de ces travaux d'une part, les efforts accomplis par les collectivités expérimentatrices, d'autre part la dynamique de changement insufflée ainsi que le long chemin encore à parcourir pour répondre aux attentes du certificateur.

Les actions 2019 sur les 3 axes du chantier de certification :

1. La fiabilisation des états financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le référentiel budgétaire et comptable de la Région est l'instruction M57. La mise en œuvre de cette nouvelle norme est un préalable indispensable à l'exercice de certification afin que l'auditeur puisse réaliser son diagnostic sur un référentiel identique pour toutes les collectivités expérimentatrices et en conformité avec les évolutions du cadre comptable applicable au secteur public local les plus récentes.

Les avancées significatives sur la fiabilité des comptes concernent la gestion des immobilisations avec le rapprochement de l'inventaire comptable et l'état de l'actif (à ce jour, l'écart entre les deux comptabilités est de 530 K€ à rapporter à un bilan de 5,73 milliards d'euros, soit 0,01%. Au 31 décembre 2018, cet écart était encore de 6,92 M€ - contre 8,51 M€ au 31/12/2015) ; le rattrapage des amortissements ; la fiabilisation des données de l'inventaire comptable avec l'inventaire physique ou la régularisation des opérations d'investissement réalisées pour le compte de tiers. De nouvelles procédures ont également été mises en place pour améliorer la classification des dépenses en investissement, pour enregistrer le rattachement des charges et des produits conformément aux normes comptables régies (25 M€ de charges ont été rattachées en 2018) et pour renforcer le contrôle des régies.

2. La mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne

La recommandation n°4 du diagnostic global d'entrée (DGE) remis à la collectivité dans sa version définitive en mars 2018 porte sur le développement de dispositifs de contrôle interne comptable et financier. Ces dispositifs reposent sur la description formalisée des processus de gestion, des risques liés et des contrôles associés. Après une phase préparatoire conduite en 2018, la collectivité a décliné en 2019 dix dispositifs de contrôle interne comptables et financiers et cinq dispositifs de contrôle généraux sur les systèmes d'information. Ces actions se sont accompagnées de phases d'informations au sein des services, de formations internes et de l'élaboration d'un outil spécifique. La démarche est particulièrement structurante pour les services et constitue un outil d'aide à la décision pour le management et les élus.

Ainsi en 2019, le contrôle interne a été décliné de façon opérationnelle sur des domaines représentatifs du fonctionnement de l'administration tels que l'élaboration des rapports et délibérations proposés à l'examen des élus, la rémunération des agents, la commande publique, les charges d'intervention, les dettes financières, les prêts aux entreprises, les régies, les procédures d'émission de titres de recettes et de mandats.

3. L'urbanisation des systèmes d'information

La Région a réalisé une cartographie de son système d'information. L'industrialisation d'interfaces automatiques nécessaire à la bonne articulation entre l'outil de gestion financière « cœur comptable » et les applications métiers est en cours de mise en œuvre.

La politique de sécurité des systèmes d'information et le plan de continuité d'activité seront formalisés à la fin de l'exercice 2019.

La Région a progressé dans la fiabilisation des données en conduisant un chantier sur l'architecture des données. La question des habilitations et des accès aux outils financiers notamment a également été sécurisée. Elle doit se poursuivre en approfondissant la gestion de l'information sous l'angle des sources documentaires.

Les perspectives de travaux pour 2020 :

Afin d'être cohérent avec la démarche de certification des comptes, l'année 2020 s'attachera à mettre en œuvre des dispositifs de contrôle interne significatifs relevés dans les audits ciblés. A titre d'exemple, le dispositif de contrôle interne peut désormais être déployé compte tenu des régularisations apportées depuis deux exercices.

La fiabilisation des états financiers nécessite des mesures d'envergure pour mettre à niveau la collectivité ce qui implique des efforts budgétaires soutenus (par exemple avec une imputation comptable en fonctionnement plutôt qu'en investissement) afin de présenter une image fidèle et sincère de la situation financière.

L'année 2020 sera également une année charnière pour la mise en production effective des projets en cours pour la modernisation des systèmes d'information financière.

L'expérimentation de la certification se poursuivra à partir du 1^{er} semestre 2020 par l'intervention de l'équipe inter-juridictions financières afin de dresser le bilan de la mise en œuvre des recommandations issues des différents diagnostics et celle du commissaire aux comptes en vue de la première certification « à blanc » dont la procédure de mise en concurrence a été lancée par décision de la Commission permanente en date du 27 septembre dernier.

Développer une politique de ressources humaines ambitieuse avec les collaborateurs du siège, des antennes et des lycées

En 2020, la Région poursuivra l'impulsion donnée à la politique des ressources humaines depuis le début de la mandature afin de doter la collectivité des collaborateurs nécessaires au déploiement de ses politiques régionales et de mieux prendre en compte les attentes de ses agents.

Le dernier bilan social indique, au 31 décembre 2018, le chiffre de 3358 collaborateurs sur emplois permanents et de 596 contractuels de courte durée (en renfort ou en remplacement d'agents absents) dont 82 apprentis (ils étaient 41 en décembre 2015). Parmi les collaborateurs sur emplois permanents, 995 exercent leurs fonctions au siège (37 en catégorie A+, 393 en catégorie A, 285 en catégorie B et 245 en catégorie C et 35 hors catégorie) et 2363 dans les lycées (16 en catégorie B, 2347 en catégorie C). Concernant les personnels contractuels de courte durée, 146 exercent leurs missions au siège et 450 dans les lycées.

Depuis la délibération du 23 juin 2016, le temps de travail des agents de la région est conforme à ce que prévoit la réglementation, soit 1 607 heures.

Depuis le début de la mandature, l'évolution du nombre d'emplois au sein de la collectivité s'explique par trois orientations :

- Une politique ambitieuse en faveur des lycées
- Le transfert de la compétence et des emplois de la politique de transport scolaire et des lignes de cars interurbaines
- Le renforcement de nos expertises sur des enjeux stratégiques et de nos ressources humaines pour la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires, en partie cofinancée par d'autres acteurs publics.

Tout d'abord, le renforcement des effectifs concerne les lycées (125 sur emplois permanents et 79 contractuels de courte durée). Dès le début de la mandature, il a été décidé de rompre avec la gestion des effectifs de l'ancienne majorité. Celle-ci s'était en effet manifestée par :

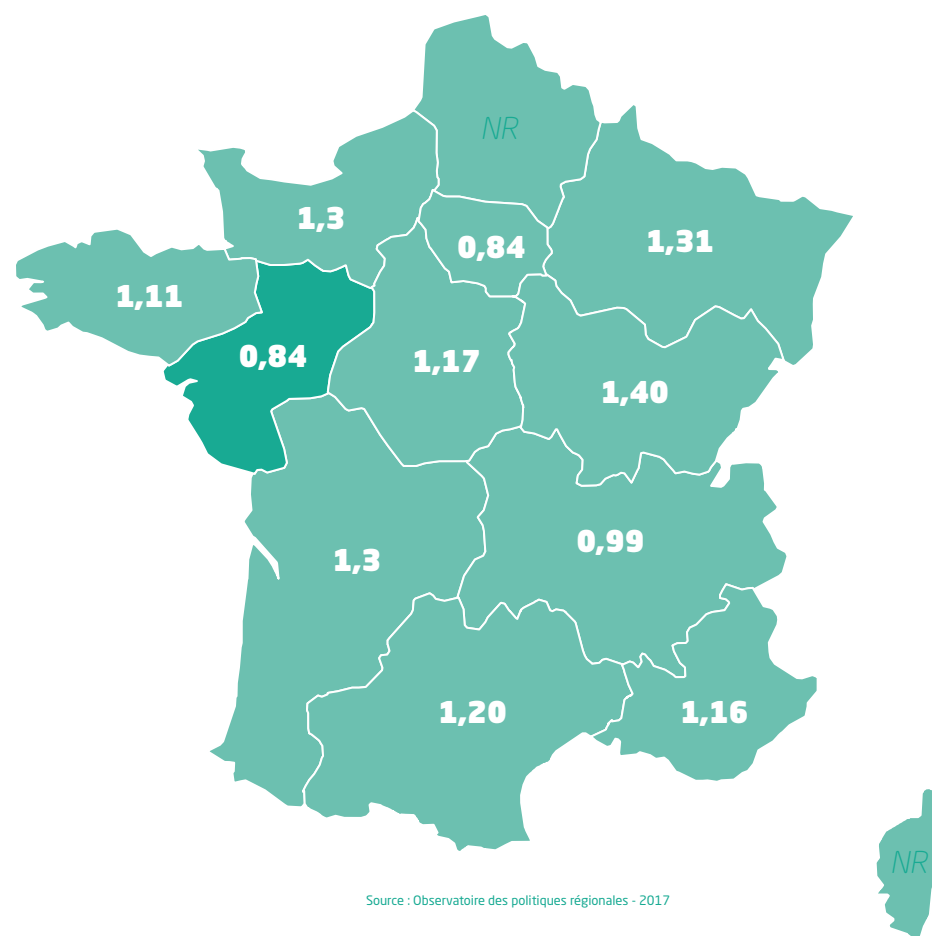
- une diminution des effectifs sur emplois permanents (-30 entre 2010 et 2015) alors qu'était parallèlement votée officiellement des postes supplémentaires (+ 43 sur la même période) ;
- le gel de l'enveloppe consacrée aux remplacements dans les lycées (avec des ruptures de contrat lors des congés scolaires) ;
- le choix de recourir à des contrats aidés précaires et moins coûteux pour compenser le manque de personnel.

Cette rupture s'est manifestée dès 2016 avec le renforcement des effectifs sur emplois permanents (34 postes supplémentaires pour les rentrées 2016 et 2017), la diminution progressive des contrats aidés, le développement de l'apprentissage et une hausse de l'enveloppe consacrée aux remplacements. Cette rupture a encore été renforcée avec la décision gouvernementale de mettre un terme au dispositif des contrats aidés. En réponse, dès la session des 19 et 20 octobre 2017, a été votée une nouvelle politique des ressources humaines proposant un bouquet de solutions. Parmi celles-ci : la création de 70 postes et une politique de remplacement plus facilitatrice qui a permis une stabilisation de l'absentéisme après des années de hausse continue.

Ensuite, le transfert de la compétence et des emplois de la politique transport scolaire et des lignes de cars interurbaines s'est traduite par l'intégration au sein des services régionaux de 91 agents.

Enfin, quelques renforcements de postes ont été décidés pour accompagner les réponses apportées par la majorité à des enjeux stratégiques (comme la volonté de renforcer l'expertise financière des services et d'apporter un appui à la certification des comptes ou encore de constituer une véritable Direction informatique correctement dotée en moyens humains), et pour mettre en œuvre des politiques publiques prioritaires (agriculture, transition énergétique, politiques européennes, emploi...), souvent cofinancées par des partenaires, comme l'Agence de l'eau et l'Agence de la biodiversité, ou sur des fonds européens.

Cette politique se veut particulièrement rigoureuse et s'inscrit dans la trajectoire financière de la collectivité. Au demeurant, lorsqu'elle se compare, la Région des Pays de la Loire est la région qui présente le taux d'emplois régionaux par habitant le plus faible de toutes les régions françaises (données 2017, derniers chiffres communiqués par l'Observatoire des politiques régionales de Régions de France).



Par ailleurs, la masse salariale consacrée à la rémunération de ces différents personnels s'élève pour 2018 à 152,17 M€ : 83,55 M€ au titre du traitement indiciaire, 26,09 M€ au titre du régime indemnitaire et autres indemnités dont 585 380 € relatifs à la nouvelle bonification indiciaire (760 bénéficiaires) et, enfin, 42,54 M€ de cotisations employeurs.

L'évolution des dépenses de personnel recouvre deux catégories de mesures :

- les mesures contraintes
- les mesures nouvelles décidées par la Région.

Les mesures contraintes imposées par le gouvernement (glissement vieillesse technicité, impact des décrets PPCR, augmentation des charges patronales, transfert de compétences dans le cadre de la loi NOTRe...) ont représenté 60 % de l'augmentation du budget depuis 2015.

Pour l'exercice budgétaire 2019, les mesures contraintes représentent + 2,64 M€ (soit 54,6 % de la hausse) alors que les mesures nouvelles régionales (RIFSEEP pour les agents des EPLE, créations de postes) représentent 2,14 M€.

En effet, parmi les mesures nouvelles décidées par la majorité régionale, on peut relever :

- la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents du siège puis des lycées, et l'attribution d'un régime indemnitaire à tous les contractuels. Cette décision, importante pour les personnels, permet de reconnaître les mérites de l'ensemble des agents régionaux, ce qui n'avait pas été fait depuis 2005.

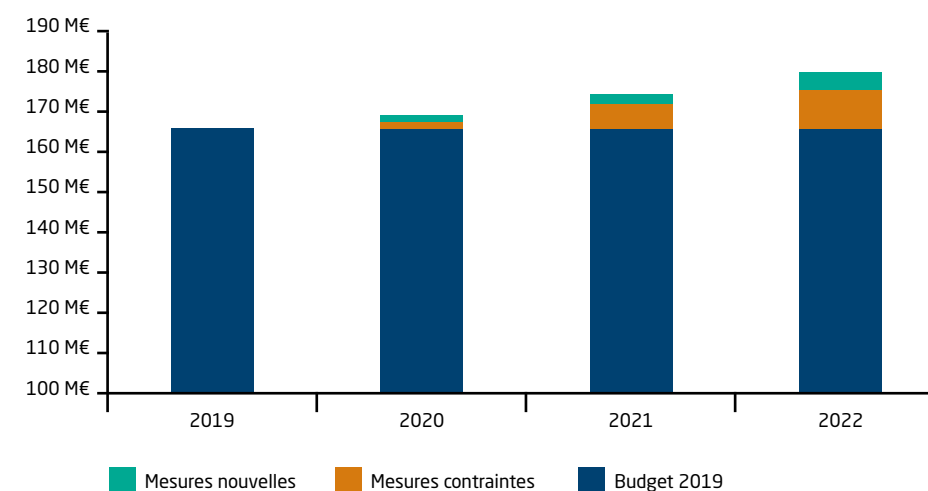
- un effort tout particulier en matière de prévention :

- la participation employeur dans le cadre de la convention de prévoyance a été relevée de 20 à 24 € en janvier 2018 ;
 - La majorité s'est également engagée à consacrer 10 % de la stratégie d'investissement des lycées aux conditions de travail des agents régionaux ;
 - un effort a été mis en œuvre pour renforcer le réseau des assistants de prévention, les acteurs de la prévention (médecin, ACFI, techniciens de prévention) et le déploiement des outils de pilotage de la prévention (document unique et orientation RPS).
- l'engagement de la Région à renforcer l'accompagnement du parcours professionnel des collaborateurs de la collectivité. Les Rendez-vous de la mobilité au siège ont permis de favoriser la mobilité interne. Un effort budgétaire significatif a été fourni en matière de formation (+ 37 % d'augmentation). Ces dispositifs sont accompagnés d'un dialogue de gestion avec les directions, lequel permet un partage d'indicateurs ressources humaines et la fixation d'une trajectoire budgétaire par direction. Cela permet de développer progressivement des outils de prospective.

Au total, **pour 2020**, l'évolution de la masse salariale sera contenue à **une hausse de 2%** (de 166,5 à 170 M€). Dans les mesures nouvelles figurent en particulier la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents des lycées en année pleine (800 000 €), la facilitation d'accès au grade d'ATP1 pour les agents des lycées (300 000 €) ou le renforcement de la part employeur pour la prévoyance (300 000 €).

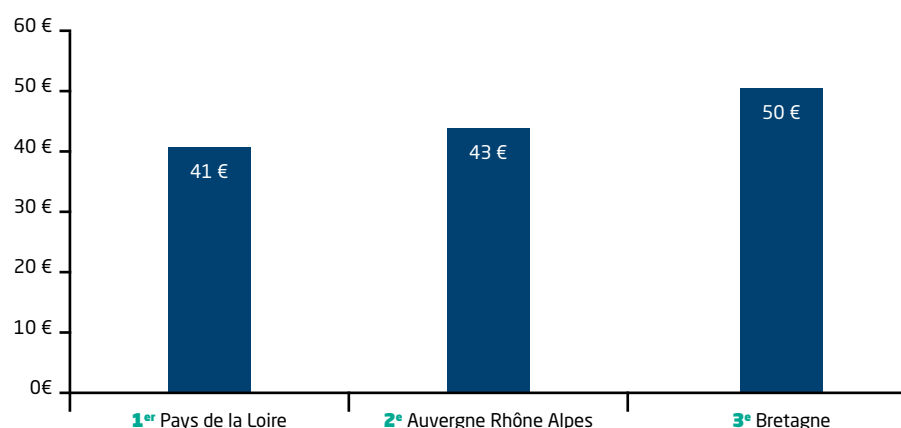
Pour les années 2021 et 2022, l'évolution de la masse salariale sera essentiellement due à la prise en compte des mesures contraintes (qui représentent 77% de la variation en 2021 et 83% en 2022), de la création de postes pour les nouveaux lycées et de l'adéquation des effectifs au regard de la démographie lycéenne.

Budget du personnel



Là aussi, quand la Région des Pays de la Loire se compare avec les autres régions, elle présente les dépenses de personnel par habitant les plus faibles de France (2018, hors Ile de France).

Dépenses de personnel par habitant (hors Ile-de-France)



Source : Régions de France (CA 2018)

Au-delà de ces grands indicateurs, la stratégie des ressources humaines va se poursuivre **en 2020 et au cours des prochaines années**, avec notamment la mise en œuvre du volet ressources humaines du projet d'administration présenté en juin 2019. La nouvelle offre ressources humaines proposera en particulier le développement des réseaux métiers, avec la mise en place d'une école de formation, « l'Académie », l'adoption d'un plan de formation et la mise en place du compte personnel de formation. L'accompagnement des personnels sera également au cœur des rendez-vous de la mobilité qui se tiendront pour la première fois dans les lycées à l'occasion des mouvements de personnels de début d'année.

De plus la politique de prévention va se poursuivre, notamment dans les lycées, avec la généralisation des pratiques de préparation physique au travail, la passation d'un marché pour les équipements de protections individuelles et l'expérimentation de solutions cobotiques (analyses des situations dans plusieurs lycées dont le Lycée Jean Bodin aux Ponts-de-Cé, tests d'exosquelettes...). Pour l'ensemble des agents, une nouvelle convention de prévoyance, avec une participation de l'employeur augmenté de 24 à 30 €, sera proposé au vote du Budget primitif.

Renforcer la politique d'innovation publique de la collectivité

Relancée en 2017, la politique d'innovation publique de la collectivité se concentre sur un objectif : **imaginer collectivement des solutions pour rendre le service public plus efficient**. Pour l'atteindre, la Région organise son action autour de deux axes : la sensibilisation des agents et le pilotage de projets avec une démarche centrée autour des utilisateurs (*design de service*).

Après la création et l'animation d'un réseau d'agents volontaires en 2017, l'année 2018 a été marquée par **la structuration d'une direction de projets** rattachée à la direction générale adjointe Stratégie, Prospective et Ressources et **l'incarnation dans un lieu dédié et ouvert à tous, le LABSOLU**. Ce renforcement sensible de la politique d'innovation publique lui a permis de monter en puissance en 2018 et 2019.

Aujourd'hui, le LABSOLU est la salle la plus utilisée du campus régional. Une vingtaine d'événements y ont été organisés (conférences, ateliers, formations), au bénéfice de plus de 150 agents, notamment dans le cadre de la semaine de l'innovation publique, événement national, qui s'est déroulée à la Région, pour sa première édition, en novembre 2018.

L'équipe innovation (directeur de projet + 2 designers) a répondu à plus d'une centaine de projets issus des demandes des directions et agents pour résoudre des problématiques internes (circulation des parapheurs, animation de séminaires, fonctionnement de la reprographie ou du centre de ressources, etc.) ou liées au déploiement de politiques publiques (organisation des espaces dans les lycées, aides en faveur des entreprises, orientation, etc.).

Enfin, dans le but de favoriser la créativité de tous, la première édition des challenges innovation a été lancée en septembre 2018 et a permis, par un vote des agents et décision du jury, de sélectionner 4 idées (parmi 90 déposés et 2000 votes), mises en place à partir de janvier 2019, avec l'accompagnement du LABSOLU : modifier la musique d'attente, réduire les TMS, proposer des produits locaux au sein des distributeurs alimentaires et initier « une journée ailleurs ».

Des services régionaux économes

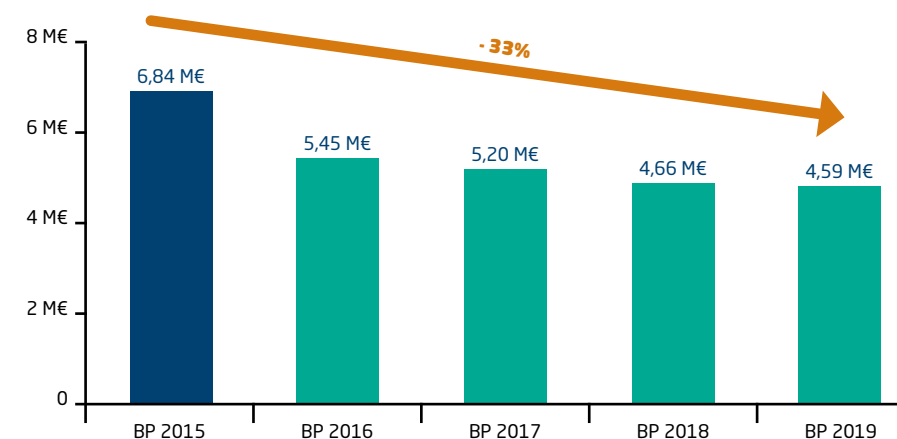
La Région s'est engagée depuis 2016 dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Deux exemples illustrent cette recherche d'économies :

- Les dépenses de communication ;
- Les dépenses de réception et de « frais de bouche ».

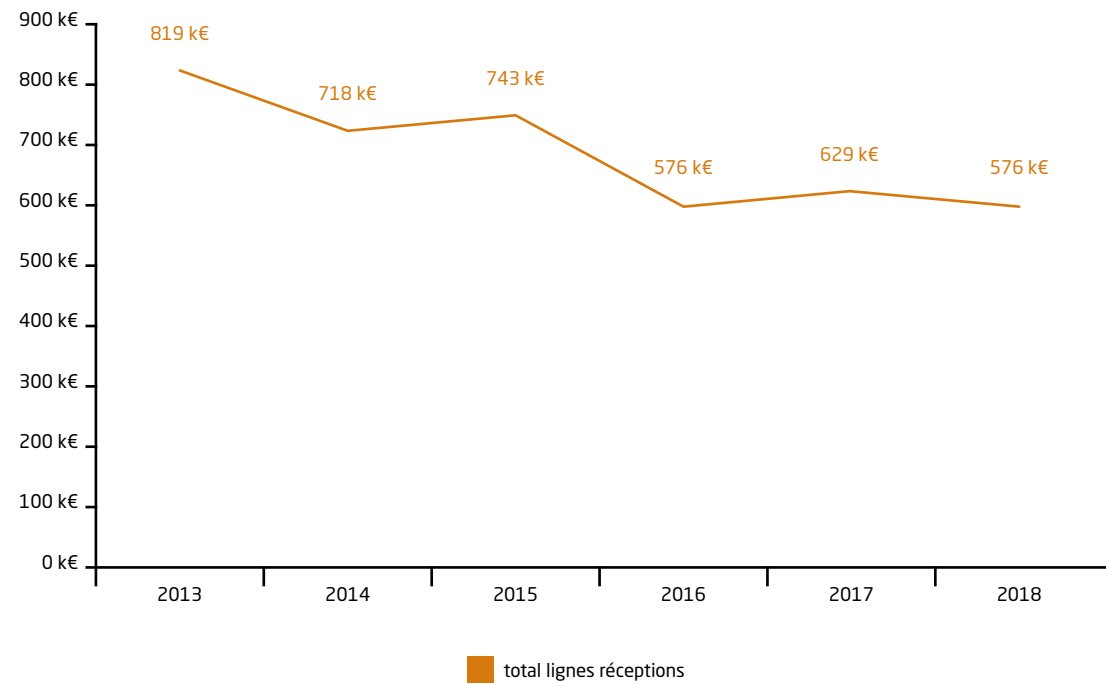
Ainsi, les dépenses de communication ont baissé de 33 % entre le BP 2015 et le BP 2019, passant de 6,84 M€ à 4,59 M€.

Les dépenses de communication



Les dépenses de réception/« frais de bouche » ont diminué de 22% par rapport à 2015.

Réceptions - dépenses



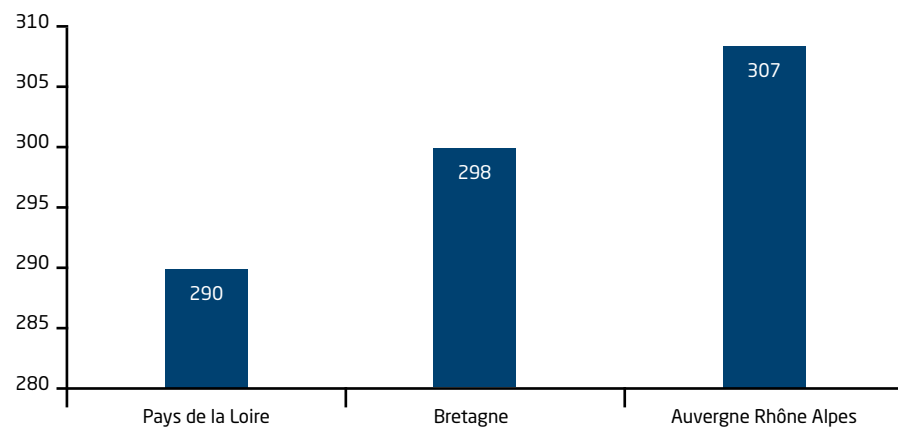
Plus globalement, cette volonté d'être économe se constate en comparaison avec les résultats des autres régions : le niveau de dépenses réelles de fonctionnement de la Région des Pays de la Loire est le plus bas des Régions françaises (chiffres 2018 en compte administratif, hors Ile de France).

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

(chiffres 2018 - comparaison des 3 régions les mieux classées)

290 € par habitant :

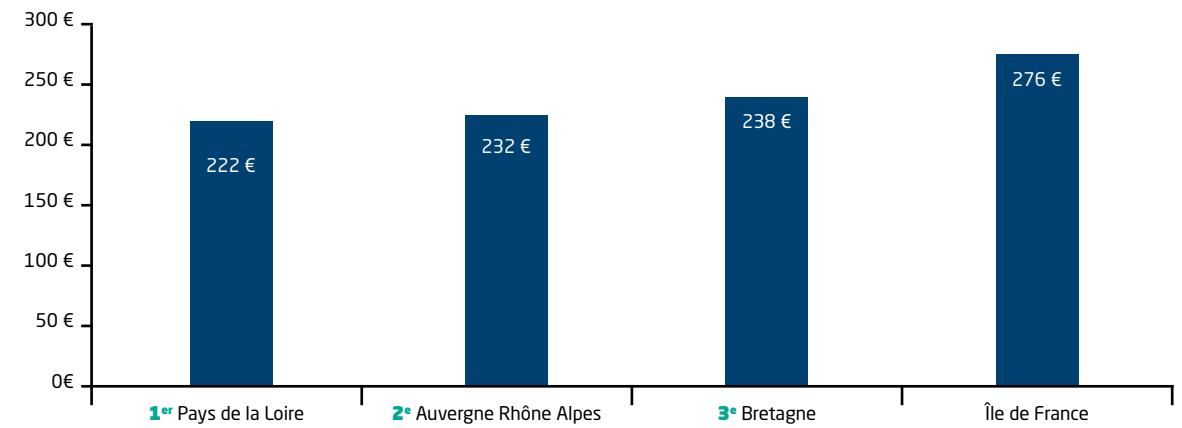
le niveau des dépenses réelles de fonctionnement de la Région des Pays de la Loire soit le plus bas niveau, devant la Région Bretagne et la Région Auvergne Rhône Alpes



Source : Cabinet FSL (chiffres 2018)

Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées (car les périmètres de compétence ne sont pas toujours les mêmes, notamment pour l'Île-de-France) donnent, pour toutes les Régions, y compris Île-de-France :

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées par habitant



Source : Régions de France (CA 2018)

La Région des Pays de la Loire poursuivra en 2020 ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

ANNEXE 1

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES RECETTES RÉGIONALES

Section de fonctionnement

La fiscalité directe, sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux

La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

De façon schématique, le montant de CVAE perçu en année N correspond à la valeur ajoutée créée par les entreprises du territoire ligérien en année N-2. Ainsi, le produit 2020 sera fonction du dynamisme économique enregistré en 2018.

Or, la croissance française a fortement ralenti, passant de 2,25% en 2017 à 1,50% en 2018, selon l'analyse du Fonds Monétaire International. Il convient donc d'anticiper une baisse du dynamisme de la recette en 2020.

En euro courant (inflation comprise), la croissance française, en 2018 a atteint 2,50%. Par ailleurs, il est à noter que le PIB régional est considéré comme progressant légèrement plus vite que la moyenne nationale (+0,2%), comme constaté depuis 5 ans.

Aussi, pour les prévisions 2020 de CVAE, il est proposé de se fonder sur une hypothèse d'évolution de 2,7% soit le niveau de croissance française (en euro courant) de 2018 augmenté de 0,2%, partant du constat que le PIB régional évolue plus vite que le PIB national. Le produit de CVAE est attendu à 500,6 M€.

Sur 2021 et 2022, le dynamisme est anticipé à + 3,8%.

Focus sur la péréquation CVAE

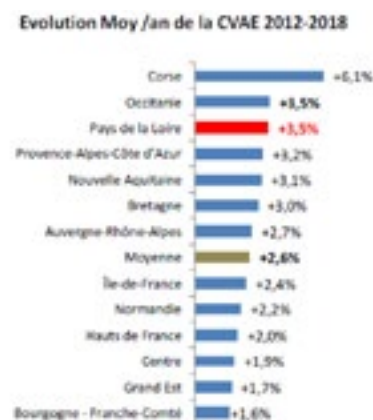
Il convient de relativiser le dynamisme de la CVAE, celui-ci étant contrebalancé par la contribution de la Région des Pays de la Loire au Fonds de péréquation CVAE.

A la suite de la réforme de la fiscalité directe locale de 2011 au cours de laquelle a été supprimée la taxe professionnelle au profit de la création de la CVAE, le législateur a souhaité créer un dispositif de péréquation des ressources (article 78 de la loi de finances pour 2010) modifié par l'article 113 de la loi de finances pour 2013.

Ce fonds de péréquation, présenté à l'article L 4332-9 du CGCT, est corrélé au dynamisme des ressources fiscales perçues par les Régions avec, comme année de référence, l'année 2011.

- Sont contributrices au fonds de péréquation, les Régions dont le taux d'évolution des ressources (**ratio entre les ressources 2011 et les ressources n-1**) est supérieur au taux national
- Sont bénéficiaires les Régions dont le taux d'évolution des ressources est inférieur au taux national

Comme l'indique le graphique ci-dessous, le produit de CVAE de la Région des Pays de la Loire évolue plus vite que la moyenne nationale.



Ainsi, depuis 2014, la Région des Pays de la Loire est contributrice au fonds de péréquation CVAE, à hauteur de 4,1 M€, en moyenne, chaque année (moyenne lissée sur la période 2014-2018).

Or, en 2019, le montant de la contribution au fonds de péréquation est en très forte augmentation (contribution calculée sur le produit de CVAE 2018). Le 12 juillet dernier, les services de l'Etat ont indiqué à la Région que celle-ci devra s'acquitter, au cours de l'exercice 2019, d'un montant de 14,3 M€ pour le fonds de péréquation CVAE, une dépense en hausse de + 277% par rapport à l'exercice 2018. Il s'agit là d'une évolution inédite depuis la mise en place du fonds de péréquation (le pic historique d'évolution était de 17% constaté en 2015) et totalement déconnectée du dynamisme de la CVAE qui a augmenté de 4,9% en 2018.

Compte tenu du dynamisme de la CVAE constaté en 2019 qui s'élève à + 7,1% selon la notification des services de l'Etat, la Région anticipe, pour 2020, une nouvelle augmentation de la contribution au fonds de péréquation CVAE, à hauteur de 15,9 M€.

Aussi, en 2020, la Région des Pays de la Loire accusera, d'une part, un ralentissement de son produit de CVAE et, d'autre part, une montée en puissance de sa contribution au fonds de péréquation. La dynamique de CVAE corrigée de la contribution au fonds de péréquation est attendue à + 2,5%.

Les IFER (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau)

Depuis 2010, les trois niveaux de collectivités bénéficient de la CVAE en contrepartie de la suppression de la taxe professionnelle. Ce dispositif n'étant pas suffisant pour couvrir les recettes issues de l'ancienne taxe, le législateur a instauré les IFER afin que les grandes entreprises de réseau (ferroviaires, téléphoniques...) continuent de contribuer à la solidarité nationale à un niveau similaire à celui constaté antérieurement.

Dans ce cadre, les Régions se sont vues attribuer deux parts d'IFER dont le montant total prévu en 2019 est de 34,5 M€ pour les Pays de la Loire. Il est envisagé une progression de la part IFER ferroviaire de 1,0 % par an jusqu'en 2022.

S'agissant du montant de l'IFER télécom perçu par la Région, compte tenu de la raréfaction des éléments constitutifs de l'assiette fiscale (les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, concurrencés par la fibre optique), il est proposé d'anticiper une atonie de cette recette.

Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)

Conformément aux dispositions de la Loi de finances initiale pour 2010, la Région perçoit depuis 2011 deux dotations permettant d'assurer le respect de la clause de garantie individuelle de ressources dans le cadre de la réforme fiscale.

En complément de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), inscrite au titre des dotations de l'Etat et présentée ci-dessous avec les autres dotations, la Région reçoit un reversement (FNGIR), inscrit au même titre que les produits de la fiscalité directe locale. Il s'agit d'un reversement des Régions qui, contrairement aux Pays de la Loire, ont été bénéficiaires de la réforme. Ce reversement n'étant pas indexé, il est par conséquent reconduit à un montant identique de 15,9 M€.

La fiscalité indirecte sans pouvoir de taux

La TICPE forfaitaire

Le financement des transferts de compétences issus de la loi « Libertés et responsabilités locales » (LRL) de 2004 s'est effectué via l'octroi d'une fraction unique de tarif de TICPE portant sur le gazole et le supercarburant sans plomb.

Il s'agit d'une part forfaitaire qui évolue au gré des transferts de compétences. Ainsi cette recette est restée atone sur la période 2010-2014 en raison de l'absence de nouveaux transferts de compétences. A contrario, ce montant forfaitaire a été revalorisé de 8,6 M€ en 2015 pour intégrer le financement de la formation professionnelle.

Pour la période 2020-2022, la Région des Pays de la Loire n'anticipant pas de nouveaux transferts de compétences ouvrant droit à compensation de TICPE, il est proposé de rebaser le montant de cette recette sur le montant de droit à compensation notifié dans l'instruction de la DGCL du 5 février 2019.

Le montant prévisionnel de la TICPE forfaitaire pour le budget primitif 2020 s'établit ainsi à 153,60 M€.

S'agissant de la part nationale de la TICPE forfaitaire destinée à compenser le transfert des agents du CREPS, des agents chargés de la gestion des fonds européens, du dispositif NACRE et de la prise en charge de la formation professionnelle au sein de la Maison d'arrêt du Mans, celle-ci s'élève à un montant de 2,47 M€, conformément à notre droit à compensation.

La TICPE dite « modulation »

Le montant de cette recette est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation régionale de carburant. L'article 89 de la loi de finances rectificative de 2016 a figé de façon pérenne le montant de ces tarifs au maximum des plafonds précédemment autorisés lorsque les Régions disposaient encore d'un pouvoir de modulation, soit 1,77 €/hl pour les supercarburants et 1,15 €/hl pour le gazole.

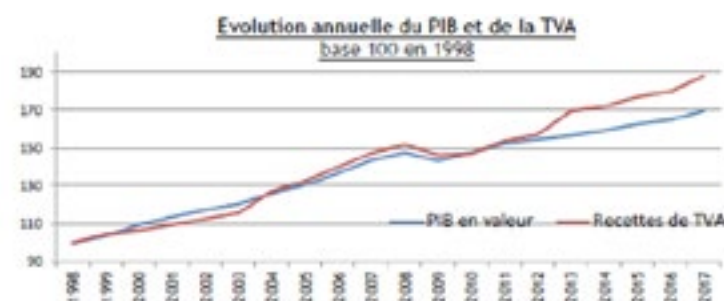
L'atonie de cette recette nécessite d'anticiper un dynamisme limité à 0,2%, en moyenne, sur l'ensemble de la période 2020-2022.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2020 est de 43,1 M€.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les Régions disposent depuis 2018 d'une fraction de TVA transférée par l'État, en substitution de la dotation globale et forfaitaire. La part transmise aux Régions représente près de 2,45% du produit total de TVA (avant prélèvement pour la Sécurité Sociale).

En rétrospective, il est possible de constater un lien entre l'évolution des recettes de TVA et de la croissance économique comme l'indique le graphique ci-dessous.



Le PIB en euro courant est anticipé à 3,0% en 2020 (1,4% en euro constant). Aussi, il est proposé de retenir une prévision de dynamisme de 3,0%. Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2020 est de 205,1 M€.

Les recettes liées au financement de l'apprentissage

Comme évoqué dans les développements ci-dessus, la réforme du financement de l'apprentissage initiée par la loi du 5 septembre 2018 modifie en profondeur les ressources d'apprentissage perçues par les Régions.

A compter de 2020, à titre prévisionnel, les composantes du panier des ressources régionales d'apprentissage, en section de fonctionnement, seront les suivantes :

- Le fonds de soutien aux CFA : comme évoqué plus haut, les Régions conservent un rôle de péréquation territoriale destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires. Afin d'exercer leurs missions, les Régions se verront octroyer une enveloppe nationale estimée à 130 M€, soit, pour la Région des Pays de la Loire, une recette prévisionnelle de 11,6 M€.
- La TICPE « prime d'apprentissage » : cette recette est partiellement maintenue sur la période 2020-2022 afin de financer les contrats d'apprentissage conclus avant le 1er janvier 2019 (date d'entrée en vigueur du dispositif unique d'aide versée par l'État). Les contrats d'apprentissage ayant une durée de 3 années, le législateur a prévu une sortie progressive du dispositif. A compter de 2022, cette recette disparaîtra définitivement du panier des ressources régionales. Pour 2020, cette recette est attendue à 7,1 M€.

Comme évoqué plus haut, les prévisions actuelles n'intègrent pas la compensation de l'ancienne contribution au développement de l'apprentissage (CDA).

Les recettes de la formation professionnelle

Cette recette comprend les deux composantes suivantes :

- Une part de TICPE dont l'assiette est nationale et figée depuis 2012 et dont la quote-part de la Région est inchangée depuis 2014. Par conséquent, il est proposé de reconduire son montant de 14,0 M€ sur la période 2020-2022.
- Les frais de gestion perçus par l'État au titre de la taxe d'habitation et de la Cotisation économique territoriale. En rétrospective, cette recette connaissait un dynamisme annuel

de 2,5%. Pour 2020, il est proposé de maintenir ce dynamisme. En revanche, à compter de 2021, la suppression totale de la taxe d'habitation, dans le cadre d'une réforme fiscale dont les contours et le contenu demeurent encore flous, implique de s'interroger sur le devenir de cette recette. En effet, la suppression effective de la taxe d'habitation supprimerait entre 35% et 40% de l'enveloppe des frais de gestion à laquelle pourrait lui être substituée une recette moins dynamique telle que de la TICPE ou encore une simple dotation. Aussi, pour 2021, il est proposé limiter le dynamisme à 1% puis de geler le montant de cette recette à compter de 2022.

La fiscalité indirecte avec pouvoir de taux

En section de fonctionnement, la fiscalité indirecte sur laquelle les Régions disposent encore d'un pouvoir de taux se limite à la taxe sur les cartes grises.

La taxe sur les cartes grises

La taxe sur les certificats d'immatriculation est assise sur le nombre d'immatriculations issu de la vente de véhicules constatés sur le territoire ligérien. Le montant de cette taxe est corrélé à la puissance fiscale du véhicule.

Conformément à l'engagement de stabilité fiscale durant la mandature, le tarif applicable restera fixé à 48 euros par cheval fiscal. Par conséquent le dynamisme de cette recette reposera sur l'augmentation du nombre d'immatriculations en lien avec les ventes de véhicules.

Plusieurs facteurs influencent le dynamisme de l'assiette de cette taxe comme l'évolution de la puissance fiscale des véhicules (plus le parc automobile est composé de véhicules puissants plus le produit de la taxe sera important et vice-versa), le contexte économique ou encore la consommation des ménages.

Sur la période 2020-2022, la Région fait le choix de retenir un dynamisme de 2,0%.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2020 est de 139,7 M€.

Les concours financiers de l'État

La Dotation globale de décentralisation (DGD)

Cette recette vise à compenser le coût des transferts de compétences. La Région des Pays de la Loire s'est vue notifier en juillet le montant de DGD 2018 qui lui est attribué, soit 19,14 M€.

La Région n'anticipant pas d'ajustement de cette recette, il est proposé de figer ce montant annuel pour la période 2020-2022.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Comme c'est le cas chaque année, les concours financiers de l'État financent des mesures nouvelles qui ont pour conséquence de réduire le montant de la DCRTP puisque celle-ci constitue une variable d'ajustement de l'enveloppe financière délivrée par l'État aux collectivités locales.

Depuis 2018, il convient de constater une accélération de la baisse de la DCRTP qui a diminué de -6,3% en 2018 puis -13,6% en 2019.

Il convient d'anticiper, pour 2020, une nouvelle accentuation de cette baisse. Aussi, pour 2020, la prévision se fonde sur une hypothèse de baisse de - 14,0%.

Les allocations compensatrices

Depuis 1996, les relations financières entre l'État et les collectivités sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée ». Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Les allocations compensatrices servent de variables d'ajustement à cette enveloppe et permettent de neutraliser l'évolution des autres concours financiers qui y sont intégrés (les majorations de la DGF liées à la progression des dotations de péréquation par exemple).

Par prudence, les hypothèses de recettes pour les années 2020-2022 reconduisent la baisse notifiée en 2019 soit - 13,9%.

Les Recettes de politiques régionales

Fonds européens

Les recettes de fonctionnement perçues au titre des fonds européens se composent du remboursement de l'Union Européenne au titre du FSE et des fonds permettant de compenser financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de la politique européenne. Ainsi en 2020, ces recettes sont évaluées à 20 M€ pour le FSE et 3,5 M€ pour la compensation de l'assistance technique sur les 4 fonds FEDER, FSE, FEAMP et FEADER. Pour 2021 et 2022, ces ressources diminueront sensiblement à 18 M€ puis 11,4 M€.

Participations

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences représente 57,0 M€ en 2020. Les principes de ce partenariat avec l'État sont établis dans le cadre de la convention cadre dite PACTE, portant sur la période 2019-2022 qui fixe le concours financier de l'État à 300 M€ sur cette période, dont 75,9 M€ en 2021 et 82,1 M€ en 2022. Ces principes s'exécutent ensuite au moyen de conventions annuelles. Les autres participations concernent principalement des collaborations tissées avec le Centre national du Livre et le Centre national du cinéma en matière culturelle, et des participations pour la gestion de la crèche régionale. Le niveau global des participations attendues en 2020 est ajusté à 58,5 M€.

Redevances et loyers

La Région a fait le choix d'investir dans des locaux industriels ou de formation puis de les mettre à disposition d'opérateurs en contrepartie d'un loyer ou une redevance d'occupation du domaine public selon le véhicule juridique utilisé lors de la contractualisation. Ces ressources rapporteront 5,0 M€ de revenus annuels en 2020.

Recettes exceptionnelles

Des recettes exceptionnelles pourront être perçues en 2020, à hauteur de 1,6 M€. Des pénalités sont appliquées dans le cadre du financement des rames Régio2N V200 et des 15 rames Régiolis, du fait de retards subis par la Région dans la livraison de ces dites rames. Ces pénalités se chiffrent à 1,6 M€. Des reversements d'indus et indemnisation d'assurance viennent compléter ce panel de recettes exceptionnelles.

Recettes de gestion

Les participations des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire (FARPI) constituent la principale ressource de gestion (10 M€). D'autres recettes sont à percevoir en lien avec la gestion du personnel (chèques déjeuners, chèques vacances). De même, des recettes tarifaires existent pour les Folles journées en Région ou le Pass culture sport dématérialisé. Ces recettes se stabilisent autour de 14,1 M€ en 2020.

Recettes de transport Loi Notre

L'effet en année pleine de l'harmonisation des titres de transport scolaire menée pour la rentrée de septembre 2019 et qui a permis à 90% des usagers de bénéficier d'une réduction de tarif, conduit à réduire les recettes correspondantes de 11% sur 2020. En revanche, l'évaluation des recettes de transports interurbains ou maritimes se maintient à 7,0 M€ pour les premières et 1,4 M€ pour les secondes. Ainsi, les prévisions s'élèvent à 25,5 M€ en 2020 et restent stables pour 2021.

Remboursement de prêts et d'avances

Des intérêts sont perçus par la Région à travers différents dispositifs existant sous forme de prêts en appui aux filières et à l'innovation, ou en matière de tourisme, de développement technologique ou de fonds d'investissement des Pays de la Loire. Ces produits représentent encore 0,9 M€ en 2020 mais déclinent pour 2021 et 2022.

Opérations financières

Quelques recettes spécifiques sont inscrites en opérations financières. Il s'agit des produits financiers issus des opérations de marché ou d'intérêts négatifs à percevoir sur les billets de trésorerie mais aussi des reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. Ces ressources sont valorisées à hauteur de 1,9 M€ en 2020.

Section d'investissement

La fiscalité indirecte sans pouvoir de taux

La TICPE Grenelle

Depuis 2011, les Régions ont la faculté de majorer d'une seconde tranche la TICPE applicable au carburant vendu sur leur territoire (0,73 €/hl pour les supercarburants et 1,35 €/hl pour le diesel) dans le but exclusif de financer des grands projets d'infrastructures de transports durables.

Cette recette se caractérise par son caractère particulièrement atone, c'est pourquoi il est proposé de limiter son évolution à + 0,2% en 2020.

Le montant prévisionnel attendu pour 2020 au titre de cette recette est de 42,0 M€.

Les concours financiers de l'Etat

La Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

Depuis 2008, le montant de la DRES de chaque Région est forfaitisé. En application de l'article L. 4332-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 30 de la Loi de Finances pour 2012, le principe de non-indexation a été pérennisé. Son montant est donc reconduit à l'identique et s'élève à 23,1 M€.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Depuis le plan de lutte contre la crise mis en place par le Gouvernement en 2009, le FCTVA de l'année N est calculé sur une base de dépenses d'investissement dites éligibles et mandatées en N-1. De façon schématique, le montant du FCTVA dépend des dépenses réalisées en maîtrise d'ouvrage ou pour l'acquisition de biens déjà achevés. Les subventions versées ne donnent en revanche pas lieu à récupération. Par ailleurs, le taux de remboursement du FCTVA s'élève désormais à 16,404% depuis le 1^{er} janvier 2015, contre 15,762% auparavant.

Pour 2020, la trajectoire se base sur une prévision de FCTVA de 16,0 M€.

Le Fonds d'investissement en faveur de l'apprentissage

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, les Régions conservent un rôle de péréquation territoriale destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires. Elles pourront ainsi accompagner financièrement certains centres de formation d'apprentis sous la forme d'une majoration du financement au contrat fixé par les opérateurs de compétences pour les dépenses de fonctionnement ou sous la forme de dotations pour le financement de l'investissement.

Afin de financer l'investissement dans les CFA, le Gouvernement prévoit de créer une nouvelle recette régionale.

Le montant de cette recette ainsi que les modalités de versement telle que la nature de la recette (dotation ou fiscalité) ou encore le calendrier de versement, demeurent, à ce jour, inconnues.

Selon les dernières informations, cette recette serait calculée sur la moyenne des dépenses d'investissement réalisées par la Région, sur la période 2017-2019. Ces éléments seront à confirmer en loi de finances pour 2020.

Au regard des modalités de calcul précisées ci-dessus, la Région anticipe une recette à hauteur de 18,5 M€.

Recettes de politiques régionales

Fonds européens

La maquette financière FEDER prévoit pour le programme 2014-2020, un niveau de recettes à percevoir par la Région de 302,8 M€. Compte tenu des actions déjà réalisées, le volume de ressources attendues sur la période 2020-2022 est valorisé à 40 M€ pour 2020 puis 64,5 M€ en 2021 et 2022 et devrait ensuite décliner avec la fin de l'éligibilité des dépenses fixée au 31/12/2023. Le volume des recettes affichées reste corrélé à celui des dépenses.

S'agissant des fonds FEADER et FEAMP, l'ASP (agence de service et de paiement) assure le rôle d'autorité de certification et de paiement pour l'un et le rôle de d'organisme payeur pour l'autre. Ainsi, l'ASP doit produire selon les périodicités arrêtées, un état des comptes en dépenses et en recettes des opérations correspondantes. Ces montants, équivalents en dépenses et en recettes, doivent être intégrés au budget régional. Sur la période de programmation restante, le haut niveau d'intervention attendu du FEADER permet d'envisager un volume de recettes et de dépenses à 98,4 M€ en 2020, puis 52,8 M€ en 2021 et 2022. Pour le FEAMP, les recettes et dépenses correspondantes devraient atteindre leur plus haut niveau en 2020 avec 4,3 M€ d'inscription puis 3,4 M€ en 2021 et 1,5 M€ en 2022.

Participations

De nombreux projets d'aménagement, de réhabilitation ou de construction menés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales, sont exécutés soit en partenariat avec des co-financeurs partageant un intérêt commun à la réalisation de chacun de ces projets, soit en lieu et place du bénéficiaire pour lequel une délégation de maîtrise d'ouvrage est effectuée, et lui permettant de profiter de l'expertise régionale. Ces interventions génèrent ainsi des recettes perçues par la Région sous forme de subvention. Leur perception suit l'avancée des projets et peut donc varier sensiblement d'une année sur l'autre. Au regard des projets lancés, en 2020, sont attendues 11,9 M€ de participations pour le financement des travaux du CREPS, du Campus de Saumur, de l'ENSAM Hall, du gymnase construit en marge du lycée d'Aizenay ou de l'aménagement de la zone de solidarité de la Faute sur Mer. Ces recettes sont estimées à 11,6 M€ en 2021 puis 10,6 M€ en 2022.

Remboursement de prêts et d'avances

En matière de soutien économique ou à l'innovation, la Région intervient auprès des différents opérateurs du territoire notamment par le biais de prêts ou d'avances remboursables. De fait, ces dispositifs déclenchent le remboursement des sommes prêtées ou avancées et engendrent près de 9,6 M€ de ressources en 2020, puis 10,0 M€ et 11,3 M€ respectivement en 2021 et 2022.

ANNEXE 2

PRÉSENTATION DE LA GESTION ACTIVE DE DETTE

Des taux toujours au plus bas

Les incertitudes et les risques pesant sur le contexte économique incitent les banques centrales à renforcer leur communication en faveur d'un nouvel assouplissement des politiques monétaires.

Ainsi, à titre d'illustration, alors qu'elle s'était engagée dans un cycle haussier depuis 2015, la Réserve Fédérale Américaine a procédé, le 30 juillet dernier, une baisse inédite de ses taux directeurs de - 0,25%.

Du côté de la zone euro, alors que la BCE amorçait, en 2018, un processus de normalisation de sa politique monétaire, l'institution a annoncé, le 12 septembre dernier, une baisse de - 0,10% de son taux de dépôt. D'autre part, elle a annoncé de nouvelles conditions de facilités de prêts à destination des banques afin de soutenir la consommation seulement 2 mois après avoir annoncé la fin de son programme de Quantitative Easing (programme de rachats d'actifs).

Ces revirements, dans un contexte d'incertitude économique et d'aversion aux risques, ont provoqué une nouvelle diminution des taux d'intérêts.

Le taux à 10 ans a atteint, en juillet dernier, un niveau historique, dépassant même le point bas constaté à l'été 2016, au lendemain du vote des britanniques en faveur du Brexit. En 2020, les taux longs devraient demeurer très bas, le taux 10 ans est attendu à 0,36% en décembre 2020 soit 1 point de moins que les anticipés réalisés il y a un an, démontrant ainsi un tassement de la courbe.



Sur la partie courte de la courbe, les taux continuent de creuser en territoire négatif. L'Euribor 3 mois, négatif depuis avril 2015, ne devrait passer en territoire positif qu'en janvier 2024. Il y a un an, les observateurs anticipaient un retour symbolique de l'Euribor 3 mois en territoire positif, dès mai 2020.

A *fortiori*, les anticipés de taux laissent présager la poursuite de la baisse de l'Euribor qui pourrait atteindre un point bas en juillet 2020 à - 0,50%.



L'adaptation de la stratégie de la dette régionale au contexte de taux

Comme l'indique le graphique ci-dessous, la Région des Pays de la Loire anticipe, en 2020, une quasi-stabilisation du coût de sa dette.

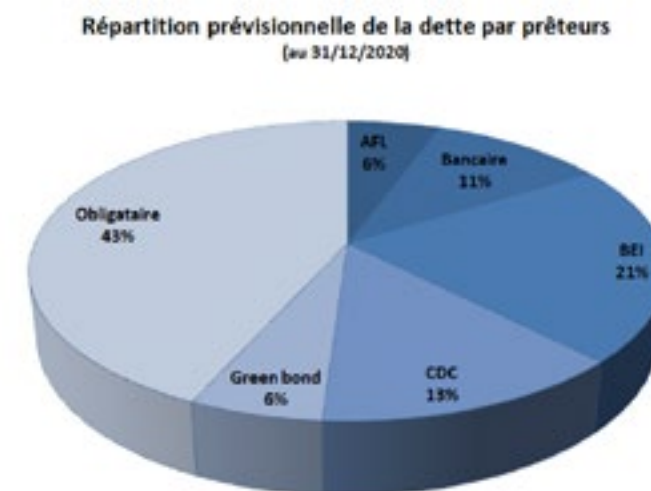
Dans un contexte de taux bas et afin de trouver des investisseurs, la Région anticipe de devoir augmenter la durée de certains de ses emprunts obligataires afin de garantir aux investisseurs un niveau de rendement minimum. Ainsi, alors qu'en 2019, les financements obligataires se sont concentrés sur des durées comprises entre 4 et 16 ans, la Région pourrait être amenée, en 2020, à l'instar de 2018, à choisir des durées plus longues, jusqu'à 20 ans. Le léger renchérissement de la dette du fait de son allongement est compensé par la baisse des taux.



Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre et de renforcer la stratégie régionale de diversification des leviers de financement afin, d'une part, de préserver l'accès de la Région à la liquidité et, d'autre part, d'optimiser le coût de sa dette en réduisant sa dépendance à l'égard des prêteurs.

Ainsi, la Région des Pays de la Loire ambitionne, pour 2020, de finaliser les négociations engagées en 2019, auprès de la Banque européenne d'investissement afin de souscrire une enveloppe de financement. Cette enveloppe sera destinée à financer en priorité l'enseignement secondaire. La Région des Pays de la Loire s'attache à privilégier la recherche de ce type de prêts institutionnels qui présentent à la fois des taux d'intérêts réduits par rapport aux conditions du marché, et des périodes de mobilisation pluriannuelles permettant de sécuriser le financement de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le graphique ci-dessous présente la répartition prévisionnelle de la dette régionale par type de prêteurs au 31 décembre 2020.



Afin d'optimiser le coût de sa dette, la Région des Pays de la Loire met en œuvre une répartition du risque de taux (taux fixe, taux variables), en privilégiant le recours à taux fixe afin de préserver la Région d'un risque de renchérissement du coût de sa dette.

Il convient de noter que depuis 2016 la Région a presque exclusivement souscrit des emprunts à taux fixe. Cette situation est la résultante de plusieurs facteurs :

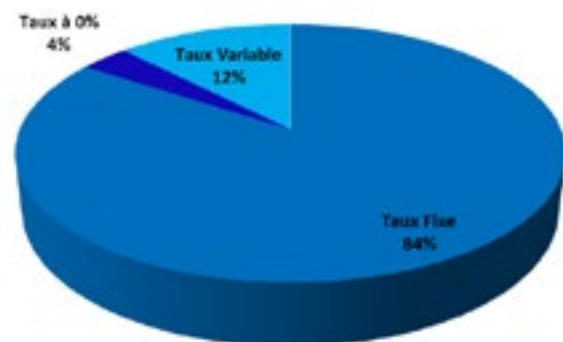
- Le souhait de cristalliser des taux très performants à taux fixe ;
- La pratique bancaire consistant, sur les emprunts à taux variable, à plafonner l'index à 0%, qui ne permet pas aux collectivités de profiter des taux négatifs.

Afin d'éviter cette pratique bancaire, le recours à l'emprunt obligataire, pour lequel les investisseurs ne plafonnent pas les index, est privilégié. Toutefois, la difficulté réside dans le manque d'appétence des investisseurs pour proposer des taux variables sur des maturités courtes (5 ans) en raison du très faible rendement de ce type d'emprunt dans un contexte de baisse des taux.

Toutefois, en 2019, la région est parvenue à réaliser 2 emprunts obligataires à taux variables, sur des durées courtes, de 4 et 5 ans, afin de limiter le risque de taux. A ce jour, et compte tenu du niveau de l'Euribor 3 mois, la Région ne paie aucun intérêt. A *fortiori*, la poursuite de la baisse des taux permet de prolonger cette période sans frais.

Au regard de l'orientation des marchés en 2020, la Région poursuivra cette d'optimisation du coût de sa dette tout en limitant le risque financier.

Répartition prévisionnelle de la dette par type de taux
(au 31/12/2020)

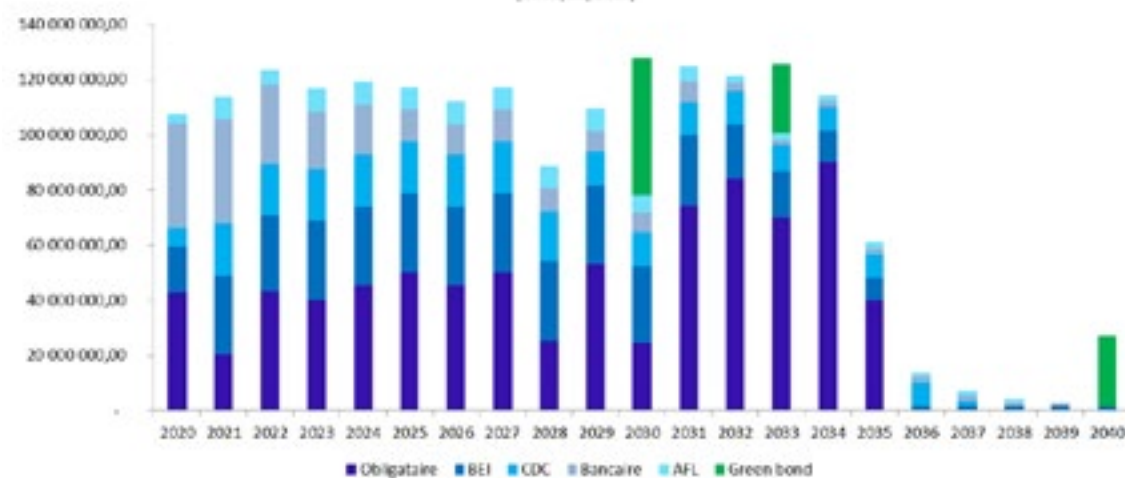


La diversification du portefeuille d'emprunt sous l'effet du recours aux émissions obligataires conduit la Région à gérer l'imbrication des deux profils d'amortissement, un profil bancaire qui se caractérise par un amortissement linéaire et annuel et un profil obligataire qui se caractérise par des tombées de dette *in fine* (la Région rembourse la totalité de l'emprunt à la fin de la durée de vie de cet emprunt).

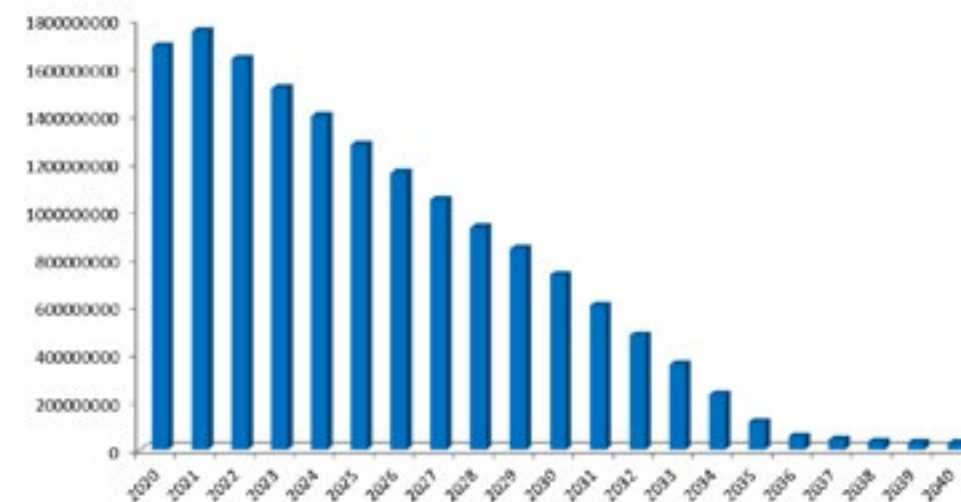
Dans ce contexte, la Région rationalise son profil de dette pour lisser le volume de ses échéances.

Le profil d'amortissement prévisionnel de la dette et de son extinction, au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous.

Profil prévisionnel d'amortissement de la dette
(au 31/12/2020)



Profil prévisionnel d'extinction de la dette
(au 31/12/2020)



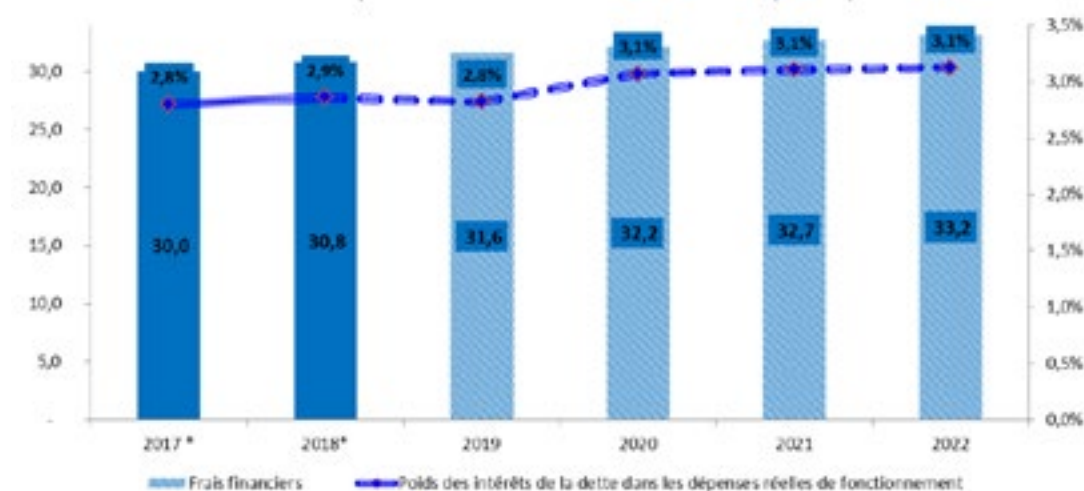
L'impact de la dette sur la trajectoire financière régionale

En section de fonctionnement : les intérêts de la dette

Comme évoqué précédemment, la dette régionale est une dette sécurisée majoritairement souscrite à taux fixe. La Région dispose ainsi d'une visibilité relativement aisée quant à l'évolution des intérêts de son stock de dette compte tenu de l'exposition de la dette régionale à un risque de fluctuation des taux qui demeure très limitée.

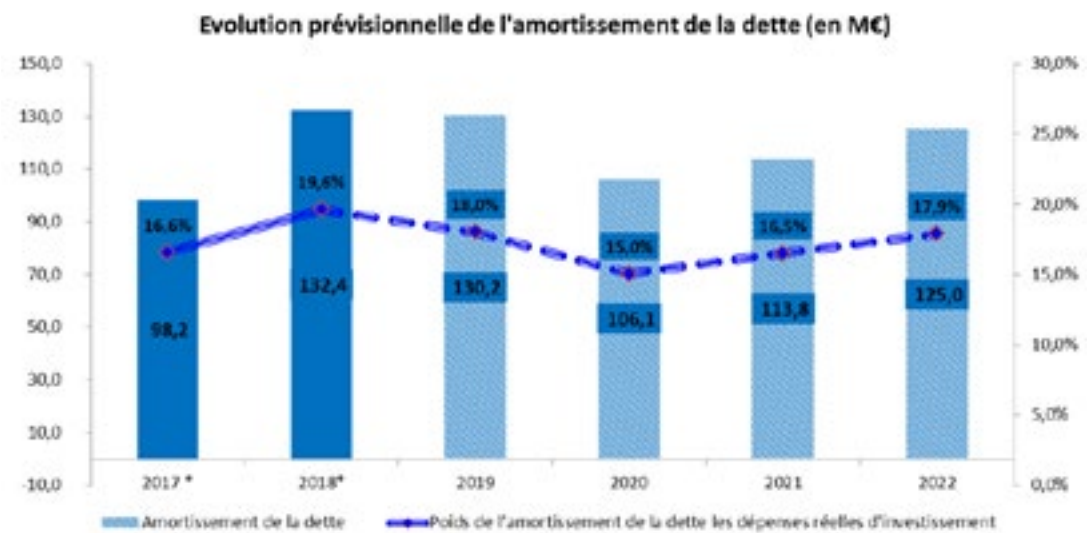
L'évolution anticipée des intérêts de la dette est représentée ci-dessous. Le poids des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Région ne dépassera pas 3,2% sur la période.

Evolution prévisionnelle des intérêts de la dette (en M€)



En section d'investissement : le remboursement en capital de la dette

Sur la période 2020-2022, la Région anticipe la réalisation d'un volume d'emprunt de l'ordre de 540,3 M€. L'évolution prévisionnelle de l'amortissement de la dette est présentée ci-dessous. Le poids du remboursement de la dette dans les dépenses d'investissements ne dépassera pas 18,2%.



L'évolution prévisionnelle de l'épargne nette, à savoir l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette est présentée ci-dessous.

